

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

.....
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
BUDGETAIRE



BURKINA FASO
Unité- Progrès- Justice

.....

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE
PLURIANNUELLE 2017-2019

POUR LE DOB



JUIN 2016

I. TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	ii
LISTE DES TABLEAUX	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
INTRODUCTION	1
I. EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE	2
A. SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2013-2015	2
B. TENDANCES DE L'ECONOMIE EN 2016	4
C. PROJECTIONS ECONOMIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019	6
II. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES	8
A. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2013-2015.....	8
B. SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE	10
C. TENDANCES DES OPERATIONS FINANCIERES EN 2016	11
1. Tendances des recettes et des dépenses de 2016 et perspectives.....	11
2. Situation de la dette en 2016.....	12
III. CADRAGE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017-2019.....	13
A. PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES.....	13
1. Priorités du Budget de l'Etat 2017.....	13
i. Transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs de croissance	13
ii. Développement inclusif du capital humain	17
2. Choix stratégiques du budget 2017.....	22
B. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2017-2019.....	24
1. Le scénario optimiste.....	24
2. Scénario pessimiste	27
3. Scénario tendanciel.....	28
i. Hypothèses du scénario	29
ii. Evaluation des ressources.....	30
iii. Evaluation des dépenses	32
iv. Agrégats budgétaires selon le scénario tendanciel.....	33
v. Les principaux indicateurs de convergence	35
C. DETERMINATION DES ENVELOPPES SECTORIELLES	36
1. Rappel des secteurs retenus comme prioritaires	36
IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019.....	40
A. LES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2017-2019.....	40
B. ANALYSE DE LA DETTE	41
V. DEMEMBREMENTS DE L'ETAT	42
A. COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	42
1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2013-2016.....	42
B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.....	45
1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2014-2016.....	45
2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2017-2019.....	46
C. ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE	47
D. LES SOCIETES D'ETAT.....	48
VI. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION	50
A. RISQUES POTENTIELS.....	50
B. MESURES D'ATTENUATION.....	50
CONCLUSION.....	52

II. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 selon le scénario optimiste	26
Tableau 2 : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 selon le scénario pessimiste	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : prévisions des natures de recettes selon le scénario tendanciel (en milliards de FCFA)	31
Tableau 4 : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 selon le scénario tendanciel	34
Tableau 5 : Evolution des critères de convergence sur la période 2015-2019.....	35
Tableau 6 : Evolution des ressources et des dépenses des CT sur la période 2013-2016	43
Tableau 7 : projections des budgets des CT sur la période 2017-2019 (en milliards de FCFA)	44
Tableau 8 : évolution du budget des EPE sur la période 2014-2016 (en milliards de FCFA) ...	45
Tableau 9 : Projections au titre des EPE sur la période 2017-2019.....	47
Tableau 10 : Situation financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2014 et 2016.....	47
Tableau 11 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2017 et 2019	48
Tableau 12 : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2014 et 2016	49
Tableau 13 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2017 et 2019.....	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: d'Adduction d'Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AN	: Assemblée Nationale
BTP	: Bâtiments Travaux Publics
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDA	: Commissionnaires en Douane Agréés
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNT	: Conseil National de la Transition
CSD	: Cadres Sectoriels de Dialogue
CSPS	: Centre de Santé et Promotion Sociale
CT	: Collectivités Territoriales
DGB	: Direction Générale du Budget
DGDT	: Direction Générale du Développement du Territoire
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
EPE	: Etablissement Public de l'Etat
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FMI	: Fonds Monétaire International
FONEPP	: Fonds National d'Etudes et de Préparation des Projets
FPDCT	: Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
IAP	: Instrument Automatisé de la Prévision
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MOD	: Maîtrise d'Ouvrage publique Déléguée (MOD)
ODD	: Objectifs du Développement Durable
PDIT	: Programme de Développement des Industries Touristiques
PIB	: Produit Intérieur Brut

PIP	: Programme d'Investissements Publics
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PPP	: Partenariat public-privé
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIAO	: Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SITHO	: Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou
SNC	: Semaine Nationale de la Culture
SONABEL	: Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SONABHY	: Société Nationale d'Hydrocarbure
SONAPOST	: Société Nationale des Postes
SYLVIE	: Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations
TIC	: Technologies de l'information et de la communication
TNT	: Télévision Numérique Terrestre
TPP	: Taxe sur les Produits Pétroliers
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. INTRODUCTION

Avec l'adoption par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) des nouvelles directives de 2009 formant le nouveau cadre harmonisé des finances publiques et le vote par le Conseil National de la Transition (CNT) le 06 novembre 2015 de la loi organique relative aux lois de finances, dorénavant, le projet de loi de finances est élaborée par référence au Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP). En rappel, le DPBEP vient en remplacement du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) global qui prévalait jusqu'alors dans le cadre de l'exercice de cadrage budgétaire.

Par ailleurs, en référence à la loi N° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso, le DPBEP doit être soumis à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement au cours de la première session parlementaire de l'année. Ce Débat participe du renforcement des pouvoirs de contrôle de l'institution parlementaire afin d'améliorer l'information de cette dernière sur l'évolution des finances publiques à moyen terme. Le DPBEP offre également aux parlementaires une première estimation de l'évolution de la situation budgétaire et des besoins de crédits du Gouvernement en amont de la discussion sur le projet de loi de Finances de l'année à venir.

Le DPBEP est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois ans. Il constitue un instrument d'encadrement de la préparation du budget dans le sens d'une utilisation optimale des ressources mobilisables conformément aux priorités définies par le Gouvernement. Il fait aussi une analyse de la situation économique et financière de l'Etat et de ses démembrements afin de déceler les risques potentiels pouvant entacher la santé financière du pays.

Le DPBEP permet, sur la base d'un cadrage macroéconomique dûment élaboré, de dégager les perspectives de mobilisation de ressources sur une période triennale et de déterminer les enveloppes de référence des ministères et institutions pour la mise en œuvre des programmes dont ils ont la responsabilité dans le cadre de l'opérationnalisation du Programme Présidentiel et des référentiels en matière de développement économique et social. Son élaboration tient compte des grands agrégats financiers et budgétaires convenus dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA institué par l'acte additionnel

N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015. Il s'élabore également en tenant compte des engagements de l'Etat envers les partenaires au développement.

Le présent Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle 2017- 2019 s'articule autour de six (06) grandes parties :

- évolution de la situation économique ;
- évolution des finances publiques ;
- cadrage budgétaire sur la période 2017-2019 ;
- analyse des finances publiques sur la période 2017-2019 ;
- situation financière des démembrements de l'Etat ;
- risques potentiels et mesures d'atténuation.

II. EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

L'analyse de la situation économique retrace la situation de l'activité économique sur la période 2013-2015, les tendances de l'économie pour l'année 2016 et les perspectives sur la période 2017-2019.

A. SITUATION ECONOMIQUE SUR LA PERIODE 2013-2015

Sur la période 2013-2015, l'économie burkinabè a été mise à rude épreuve. Le taux de croissance a connu une décélération, passant de 6,6% en 2013 à 4,0% en 2014 et 2015. Le ralentissement de l'activité s'explique par les effets des chocs externes (baisse des cours des matières premières, crise de la maladie à virus Ebola dans la sous-région, menace sécuritaire) et internes (insurrection populaire d'octobre 2014, coup d'Etat manqué de septembre 2015, campagnes agricoles difficiles, attentisme des investisseurs etc.) qui ont affecté l'ensemble des secteurs d'activités. Le secteur tertiaire a été le moteur de cette croissance sur la période.

Sur la période sous revue, le secteur primaire a enregistré une décélération continue du rythme de croissance de sa valeur ajoutée, passant de 3,7% en 2013 à -1,0% en 2015. Cette contre-performance est expliquée par des campagnes agricoles difficiles observées durant ces trois (03) années, en lien avec une pluviosité défavorable. Le sous-secteur de l'agriculture vivrière a fortement ressenti les effets des aléas climatiques en affichant une contraction de sa valeur ajoutée en 2014 (-6,6%) et 2015 (-2,1%), après le ralentissement amorcé en 2013. Par contre, le sous-secteur de l'agriculture de rente a fait

preuve de résilience, soutenu par la bonne production du coton (679 000 tonnes par an) depuis 2013 avant de se contracter en 2015 suite à une baisse de 16,9%.

La contribution du secteur primaire à la croissance du PIB a été de 0,4% en moyenne sur la période.

Le secteur secondaire s'est ressenti de la baisse de la vigueur de l'activité dans les BTP et des industries extractives sur la période 2013-2015, contrebalancée par le maintien de l'activité dans les industries manufacturières et de l'énergie. La croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire est passée de 8,3% en 2013 à 5,2% en 2014 et 4,0% en 2015. L'expansion de l'activité minière a été freinée par la stagnation de la production d'or en 2015 à 36,3 tonnes conjuguée à la baisse des cours. Quant au sous-secteur des BTP, il a été affecté par la situation sociopolitique difficile ayant entraîné un report de certains projets d'investissement.

Globalement, la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB s'est affichée à 1,1% en moyenne sur la période 2013-2015.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance moyenne de sa valeur ajoutée de 6,5% sur la période 2013-2015. La vigueur de l'activité des services est imputable essentiellement aux performances constatées dans les sous-secteurs « postes et télécommunications » et « services financiers », renforcée par la performance du sous-secteur des « services non marchands » en lien avec l'accroissement des transferts de l'Etat.

La contribution de ce secteur à la croissance du PIB s'est affichée à 3,4 points de pourcentage en moyenne sur la période.

Du côté des emplois du PIB, la croissance a été soutenue par l'investissement (+4,0 points de pourcentage) et la consommation (+1,8 point de pourcentage), les échanges extérieurs y contribuant négativement (-1,0 point de pourcentage).

La consommation finale globale s'est inscrite en baisse de 2,1%, passant de 4 680,78 milliards de FCFA en 2013 à 4 582,45 milliards de FCFA en 2015. Cette évolution s'expliquerait essentiellement par la baisse de la consommation finale privée (-1,0%) en lien avec les effets des campagnes agricoles peu satisfaisantes.

La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF), en hausse de 7,1% en moyenne, est ressortie à 2 048,0 milliards de FCFA en 2015, portée aussi bien par le public que le privé avec une tendance à la décélération continue amorcée depuis 2013.

En pourcentage du PIB, le taux d'investissement s'est établi à 31,7% en moyenne.

Le solde des échanges extérieurs, tout en s'améliorant, est resté déficitaire en passant de -669,19 milliards de FCFA en 2013 à -122,39 milliards de FCFA en 2015.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation est restée très modérée (+0,4% en moyenne) sur la période 2013-2015. Ce niveau d'inflation est expliqué, entre autres, par les résultats de la campagne agricole 2012/2013 et les mesures prises par l'Etat pour contenir l'envolée des prix et plus généralement pour lutter contre la vie chère. Il s'agit essentiellement des opérations de ventes des céréales à prix social, du contrôle des prix des produits de grande consommation, du maintien et de la baisse des prix des hydrocarbures à la pompe.

Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 270,4 milliards de FCFA en 2015 contre des déficits enregistrés en 2014 (-133,0 milliards de FCFA) et en 2013 (-147,0 milliards de FCFA). Cette évolution du solde globale est expliquée par l'amélioration du profil de la balance des transactions courantes (-6,4% du PIB en 2015 contre -8,0% en 2014 et -11,1% en 2013) et la bonne orientation du compte de capital et d'opérations financières.

La situation monétaire intégrée fait ressortir un accroissement de la masse monétaire. Elle s'est accrue de 10,7% à fin 2013, de 11,1% en 2014 et de 19,7% en fin 2015 en se situant à 2 563,2 milliards de FCFA. En pourcentage du PIB, elle est passée de 32,2% en 2013 pour s'établir à 39,0% en 2015.

Pour ce qui est de l'encours du crédit à l'économie, il s'est renforcé graduellement sur la période. En effet, il est passé de 1 492,3 milliards de FCFA à fin 2013 à 1 897,5 milliards de FCFA à fin 2015. En pourcentage du PIB, le crédit a été en hausse, s'établissant à 24,9% en 2013 et à 28,6% en 2014, puis à 28,9% en 2015.

B. TENDANCES DE L'ECONOMIE EN 2016

L'activité économique connaîtrait une reprise en 2016, soutenue par le secteur manufacturier et les services qui devraient retrouver de la vigueur suite à la transition politique, ainsi que l'entrée en service de deux nouvelles mines d'or. Le taux de croissance du PIB réel se situerait à 5,2% contre 4,0% en 2015.

En 2016, le secteur primaire connaîtrait une accélération du rythme de croissance de sa valeur ajoutée (+4,3%) après la contraction (-1,0%) enregistrée un an plus tôt. Ce redressement serait soutenu par les sous-secteurs de

l'agriculture de rente (+8,9% après -12,1% en 2015) et vivrière (+3,3% contre -2,1% en 2015) ainsi que de l'élevage (+3,6% contre 2,3% en 2015). La bonne pluviosité, la mise à disposition à temps des intrants et équipements agricoles, le renforcement des techniques de maîtrise de l'eau et la poursuite de l'opérationnalisation du pôle de croissance de Bagré devraient porter la croissance attendue du secteur.

La part du secteur primaire dans la formation du PIB serait de 30,1% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 1,0 point de pourcentage.

Le secteur secondaire retrouverait de la vigueur en 2016, sous l'impulsion de la bonne orientation de l'activité d'extraction, des BTP et dans une moindre mesure des manufactures. La valeur ajoutée du secteur afficherait une croissance de 6,0% en 2016 contre 4,0% en 2015.

Le rebond de l'activité dans le sous-secteur des industries extractives (+7,6% en 2016 contre -1,0% en 2015), s'expliquerait par la hausse de 7,7% de la production d'or, correspondant à une quantité de 39,2 tonnes, renforcée par l'entrée en production des mines d'or de Karma (TRUEGOLD SA) et Yaramoko (ROXGOLD BF).

S'agissant des « BTP », la hausse de la croissance de sa valeur ajoutée de 7,7% en 2016 serait soutenue par la poursuite d'importantes réalisations dans les infrastructures économiques et sociales.

La part du secteur secondaire dans la formation du PIB serait de 20,1% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 1,2 point de pourcentage.

Le secteur tertiaire devrait rester dynamique avec une croissance de sa valeur ajoutée de 5,5% en 2016 après 6,5% en 2015. Cette croissance serait tirée par les services marchands (+5,9%) et non marchands (+5,1%). Le dynamisme des sous-secteurs des télécommunications et des services financiers, la tenue de certaines manifestations à caractère international (SNC, SIAO et Tour du Faso) et les transferts de l'État devraient renforcer la vigueur du secteur.

La part du secteur tertiaire (y compris taxes et SIFIM) dans la formation du PIB ressortirait à 49,8% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 3,0 points de pourcentage.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel en 2016 serait portée par la consommation finale et l'investissement, les échanges extérieurs ayant une contribution négative (-2,3%). Le taux d'investissement se situerait à 32,5% en 2016 contre 32,1% en 2015.

S'agissant de l'inflation, elle devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% en 2016 sous l'hypothèse d'une campagne agricole favorable et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère. Elle se situerait en moyenne annuelle à 1,7% à fin décembre 2016.

Les opérations économiques avec le reste du monde se renforceraient en 2016 avec une progression continue des exportations du coton fibre, de l'or marchandise, et des produits d'élevage. Les décaissements de ressources extérieures par l'Etat devraient se conforter, en liaison notamment avec le retour à la vie constitutionnelle normale et à une situation normale dans les relations avec l'extérieur. En dépit de la consolidation des soldes excédentaires du compte de capital et du compte financier, les transactions avec le reste du monde se traduiraient en 2016 par une dégradation du déficit de la balance des transactions courantes.

La balance commerciale devrait connaître une détérioration de 33,2 milliards de FCFA, passant de 143,6 milliards de FCFA en 2015 à 176,8 milliards de FCFA en 2016. Cette évolution s'expliquerait par une hausse des exportations (+99,4 milliards de FCFA) moins importante que celle des importations (+132,6 milliards de FCFA). En effet, les exportations sont projetées à 1 503,4 milliards de FCFA en 2016, dont 864,6 milliards de FCFA pour l'or et 210,0 milliards de FCFA pour le coton. Quant aux importations, elles devraient croître de 8,2% en 2016, s'affichant à 1 680,2 milliards de FCFA en soutien à la relance de l'activité.

Au total, le déficit de la balance des transactions courantes passerait de 6,4% du PIB en 2015 à 7,0% en 2016. Quant au solde global, il ressortirait excédentaire de 278,8 milliards de FCFA en 2016 contre 270,4 milliards de FCFA en 2015, en amélioration de 8,4 milliards de FCFA.

C. PROJECTIONS ECONOMIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019

Sur la période 2017-2019, l'activité économique devrait s'affermir. La croissance se situerait en moyenne à 8,27% sur la période sous revue, portée par le dynamisme du secteur agro pastoral, la bonne orientation du secteur secondaire et la vigueur du secteur des services (télécommunication, services financiers, transport) sous l'impulsion de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Le secteur primaire croîtrait en moyenne de 4,1% par an, expliqué par la bonne orientation de l'agriculture vivrière (+5,2%) et de rente (+4,5%). Quant à l'élevage, sa valeur ajoutée progresserait en moyenne de 2,8% par an. Les

performances du secteur primaire au cours de la période seraient soutenues par les actions d'aménagements des infrastructures hydro agricoles et de maîtrise de l'eau avec la mise en œuvre des projets d'investissements publics dans le cadre du PNDES ainsi que l'opérationnalisation des pôles de croissances (Bagré, Samendeni, Sourou) pour booster la production agropastorale.

Le secteur secondaire afficherait une croissance moyenne de 9,7% par an sur la période, porté par l'ensemble de ses composantes. Celle des industries extractives, de l'égrenage coton et des BTP se situerait en moyenne respectivement à +19,1%, +5,0% et +7,0%.

Le secteur secondaire devrait se ressentir des actions d'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie pour soutenir la productivité des entreprises et du dynamisme du secteur de l'extraction minière avec le démarrage progressif du projet de manganèse de Tambao et l'entrée en production de nouvelles mines d'or (GRYPHON MINERALS SA, AMPELLA MINING, OREZONE RESOURCES INC, AVION GOLD, KIAKA GOLD). A cela s'ajoute, l'intensification des investissements dans les secteurs productifs et les infrastructures sociales et de transport.

Le secteur tertiaire progresserait en moyenne de 5,7% l'an sur la période. Cette croissance serait tirée par les services marchands (+6,5%) et non marchands (+4,5%). La progression du secteur s'expliquerait entre autres par :

- la bonne orientation des télécommunications, des services financiers et des transports;
- le redressement de l'activité dans les secteurs touristiques et hôteliers à travers la mise en œuvre des programmes phares du secteur notamment le Programme de Développement des Industries Touristiques (PDIT) ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- la tenue des manifestations d'envergures internationales (SNC, SIAO, SITHO, FESPACO, Tour du Faso, etc.).

La part de ce secteur (y compris Taxes et SIFIM) à la formation du PIB ressortirait en moyenne à 49,6% sur la période, pour une contribution moyenne à la croissance de 3,2 points de pourcentage.

Suivant l'optique de la demande, la croissance du PIB réel sur la période 2017-2019 serait principalement portée par la consommation et l'investissement.

La consommation finale enregistrerait une hausse de 6,1% en moyenne annuelle sur la période 2017-2019.

S'agissant de la Formation Brute de Capital Fixe, elle enregistrerait une progression de 6,0% en moyenne annuelle sur la période 2017-2019.

En ce qui concerne l'inflation, elle connaîtrait une légère accélération entre 2017 et 2019 en s'affichant autour de 2,7%, sous l'effet du redressement projeté des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers contrebalancé par les perspectives de bonnes campagnes agricoles et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

Pour ce qui concerne la balance des paiements, sur la période 2017-2019, les échanges extérieurs seraient caractérisés par une progression continue des ventes à l'extérieur des principaux produits que sont le coton fibre, l'or marchandise et le manganèse. Toutefois, les importations (+7,3% en moyenne) croîtraient plus fortement que les exportations (+7,1%). Ainsi, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une dégradation tendancielle du solde du compte courant sur la période de projection. Pour les années 2017, 2018 et 2019, le solde en % du PIB s'afficherait respectivement de -4,9%, de -5,0% et de -5,1%.

Au total, le solde global demeurerait excédentaire et soutenu sur la période. En pourcentage du PIB, il représenterait 7,7% en 2017, 8,1% en 2018 et 7,4% en 2019.

III. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'analyse des finances publiques porte sur l'évolution de celles-ci sur la période 2013-2015 et ainsi que les perspectives de 2016 en lien avec l'adoption de la loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016.

A. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2013-2015

Les recettes totales et dons ont été recouvrés à hauteur de 1 277,7 milliards de FCFA en 2015 contre 1 321,1 milliards de FCFA en fin décembre 2014 et 1 441,75 milliards de FCFA en 2013. Ce recul résulte de l'effet conjugué de la baisse des ressources propres et des dons.

Les recettes totales (hors dons) ont enregistré une baisse continue sur la période. En effet, elles sont passées de 1 117,38 milliards FCFA en 2013 à 1 064,70 milliards FCFA en 2014 pour s'afficher à 1 047,70 milliards FCFA en 2015. Cette baisse des recettes s'explique par une contraction de la TVA, les droits de porte et l'Impôt sur les Sociétés sur la période. A cela s'est ajoutée une augmentation de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale.

Ces recettes totales sont composées par 88,7% des recettes fiscales en 2015 contre 88,4% en 2014 et 88,8% en 2013. Rapportées au PIB, les recettes

fiscales sont ressorties à 16,6% en 2013, à 15,3% en 2014 pour s'établir à 14,2% en 2015.

Les recettes fiscales s'établissent à 992,65 milliards de FCFA en 2013, 940,68 milliards de FCFA en 2014 et 929,00 milliards de FCFA en 2015.

Les dons sont passés de 324,36 milliards de FCFA en 2013 à 256,45 milliards de FCFA en 2014 et 230,04 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse moyenne annuelle de 15,62%.

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 1 411,6 milliards de FCFA en 2015 contre 1 434,63 milliards de FCFA en 2014 et 1 652,66 milliards de FCFA en 2013. Les dépenses en capital ont enregistré une contraction moyenne de 22,52% entre 2013 et 2015. Les dépenses courantes quant à elles, ont connu une augmentation moyenne de 6,19% sur la même période. Elles se sont situées à 818,97 milliards de FCFA en 2013, à 886,63 milliards de FCFA en 2014 et à 923,20 milliards de FCFA en 2015.

Cette hausse des dépenses courantes s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale respectivement de 15,07% en moyenne sur la période. En effet, avec la réforme du système indemnitaire entreprise en 2014, le Gouvernement a dû consentir des efforts importants à l'effet de restaurer une certaine justice sociale dans le système d'allocation des indemnités. Ces efforts ont conduit à une augmentation de la masse salariale au titre du budget 2014 d'environ 54,7 milliards de FCFA dont 39,3 milliards de FCFA pour les personnels des secteurs sociaux. Ainsi, la masse salariale a été exécutée à hauteur de 468,5 milliards de FCFA en fin décembre 2015.

Sur la période les dépenses en capital se sont contractées en passant de 858,44 milliards de FCFA en 2013 à 554,13 milliards de FCFA en 2014 et à 500,98 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse de 22,52% en moyenne. Cette baisse est consécutive à la baisse conjuguée des investissements financés sur ressources internes qui sont passés de 592,74 milliards de FCFA en 2013 à 348,2 milliards de FCFA en 2014 pour se situer à 349,38 milliards de FCFA en 2015 et sur ressources externes de 265,70 milliards de FCFA en 2013 à 275,71 milliards de FCFA en 2014 pour atteindre 151,60 milliards de FCFA en 2015.

Le déficit global (base engagement) s'est amélioré entre 2013 et 2015, passant de 210,8 milliards de FCFA en 2013 à 113,4 milliards de FCFA en 2014 pour s'établir à 133,9 milliards de FCFA en fin 2015. Rapporté au PIB, il se situe à 3,5% en 2013 à 1,8% en 2014 pour s'établir à 2,1% en 2015.

Le financement extérieur net est ressorti à 89,20 milliards de FCFA en 2015 après avoir atteint 34,45 milliards de FCFA en 2013 et 51,41 milliards de FCFA en 2014. Cette amélioration est expliquée par la bonne tenue des prêts programmes qui ont contribué pour 65,79% dans le financement extérieur net. Les prêts projets quant à eux, se sont contractés de 12,02% en moyenne en passant de 60,47 milliards de FCFA en 2013 à 46,40 milliards de FCFA en 2015. Au niveau du financement intérieur net en 2015, les tensions de trésorerie observées ces dernières années ont conduit le Trésor public à effectuer des opérations d'appel de fonds sur le marché financier sous régional. Ces opérations se sont traduites par six (06) émissions de bons du Trésor d'une valeur cumulée de 211,95 milliards de FCFA et deux (02) émissions d'obligations d'un montant global de 96,72 milliards de FCFA. Parallèlement, le Trésor a remboursé des emprunts obligataires et des bons du Trésor respectivement à hauteur de 53,69 milliards de FCFA et de 196,20 milliards de FCFA au cours de la période sous revue.

B. SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique est évalué à 2 188,5 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Il est constitué de 1 615,05 milliards de FCFA de dette extérieure et de 573,5 milliards de FCFA de dette intérieure, soit des proportions respectives de 73,8% et 26,2%. Comparativement à fin décembre 2014, l'encours de la dette publique a enregistré une hausse de 253,13 milliards de FCFA. Sur la période 2013-2015, l'accroissement de l'encours de la dette publique a été de 10,09% en moyenne annuelle.

La dette intérieure est passée de 437,8 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 523,1 milliards de FCFA à fin décembre 2014 pour atteindre 573,5 milliards de FCFA à fin 2015, soit une progression de 17,86% en moyenne annuelle. Cette augmentation s'explique par la titrisation des engagements de l'Etat ainsi que les émissions de bons et obligations du Trésor. A fin décembre 2015, la dette intérieure est constituée principalement de titres publics (80,32%).

Quant à la dette extérieure, son encours est passé de 1 296,0 milliards de FCFA en 2013 à 1 412,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014 pour s'établir à 1 615,05 milliards de FCFA en fin d'année 2015. La dette extérieure est majoritairement constituée de la dette multilatérale (85,30%) en fin 2015.

Le ratio d'endettement, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB, est passé de 28,97% à 31,19% et à 33,34% respectivement en 2013, 2014 et 2015 pour un seuil communautaire de 70% au maximum.

En ce qui concerne le service de la dette publique, il s'est établi à 168,35 milliards de FCFA en fin 2015 contre 156,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Sur la période 2013 à 2015 le service moyen annuel de la dette s'est situé à 143,12 milliards de FCFA. Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » se situe à 14,80% en 2015 pour un seuil maximum de 22%.

C. TENDANCES DES OPERATIONS FINANCIERES EN 2016

1. Tendances des recettes et des dépenses de 2016 et perspectives

Au cours du premier trimestre de l'année 2016, les recettes budgétaires recouvrées se chiffrent à 272,07 milliards de FCFA pour des prévisions annuelles révisées 1 253,49 milliards de FCFA, soit un taux réalisation de 21,70%. A la même période en 2015, les réalisations étaient de 246,87 milliards de FCFA laissant ressortir un taux d'exécution de 23,29%. Comparativement aux réalisations du premier trimestre de 2015, celles du premier trimestre de 2016 enregistrent un accroissement absolu de 25,20 milliards de FCFA correspondant à un taux de progression de 10,21%.

Les ressources extraordinaires prévues pour être décaissées en 2016 se chiffrent à 355,08 milliards de FCFA pour les appuis projets et de 123,30 milliards de FCFA pour les appuis budgétaires, soit un total de 478,38 milliards de FCFA. A fin mars 2016, des décaissements (essentiellement appuis projets) d'un montant de 36,16 milliards de FCFA ont été effectués, soit un taux de réalisation global de 7,56%. Quant aux appuis budgétaires, aucun décaissement n'est encore effectué à ce jour.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2016, il a été procédé à l'élaboration d'une loi de finances rectificative en vue de prendre en compte la nouvelle configuration du Gouvernement issu des élections de novembre 2015, les besoins prioritaires du Gouvernement et l'incidence financière de certaines décisions prises sous la transition. Cette loi de finances rectificative est matérialisée par la hausse des prévisions de recettes et de dépenses.

Ainsi, dans le cadre de l'exécution de la nouvelle loi de finances, plusieurs réformes et mesures d'accompagnement ont été identifiées.

Au titre des recettes totales et dons, le gouvernement entend suivre de près la mobilisation de ces recettes à travers la poursuite et le renforcement des réformes engagées.

En 2016, les ressources propres prévisionnelles sont projetées à 1 253,49 milliards de FCFA soit 17,6% du PIB. Les recettes fiscales quant à elles représenteraient 15,89% du PIB.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, des mesures et réformes sont prévues à l'effet de rationaliser les charges courantes de l'administration en vue de dégager des économies qui seront affectées à l'investissement. Ces dépenses totales et prêts nets ressortent à 1 777,58 milliards de FCFA soit 25,1% du PIB en 2016 contre 1 411,62 milliards en 2015, soit 21,5 du PIB. Les dépenses totales, affichent un montant de 1 780,51 milliards de FCFA en 2016, soit 25,2% du PIB et se chiffrent à 1 424,18 milliards une année plutôt, soit 21,69% du PIB. Les dépenses courantes représenteraient 15,0% du PIB et les dépenses en capital seraient de 10,2% du PIB en 2016.

Le niveau des dépenses courantes est imputable aux dépenses de personnel qui atteignent 7,2% du PIB et aux transferts courants qui se chiffrent à 4,6% du PIB en 2016. Les dépenses courantes se chiffrent à 1 061,61 milliards de FCFA en 2016 contre 923,20 milliards de FCFA en 2015. En effet, la masse salariale atteindrait 507,99 milliards de FCFA en 2016 contre 468,70 milliards de FCFA en 2015. Quant aux transferts courants, ils se situeraient à 352,41 milliards de FCFA en 2016 contre 301,50 milliards de FCFA en 2015.

Les investissements financés sur ressources intérieures devraient passer à 363,78 milliards de FCFA soit 5,1% du PIB en 2016 contre 349,39 milliards de FCFA, soit 5,7% en 2015 en légère contraction de 0,6 point. Quant aux investissements sur ressources extérieures, ils se chiffrent à 355,07 milliards de FCFA en 2016, soit 5,0% du PIB contre 151,60 milliards de FCFA en 2015, soit 2,31% du PIB.

Le déficit global découlant des opérations financières de l'Etat se chiffrerait à 244,12 milliards de FCFA en 2016 soit 3,5% du PIB contre 133,88 milliards en 2015, soit 2,04% du PIB.

2. Situation de la dette en 2016

L'accroissement de l'encours de la dette constatée en 2015 se poursuivrait en 2016. De 2 188,5 milliards de FCFA à fin 2015, son montant est projeté à 2 424,3 milliards de FCFA à fin 2016. Il se compose de 1713,0 milliards de FCFA de dette extérieure et 711,3 milliards de FCFA de dette intérieure. Rapporté au PIB, l'encours de la dette représenterait 34,28% en 2016.

Quant au service de la dette publique, il se situerait à 211,9 milliards de FCFA en 2016 contre 168,4 milliards de FCFA en 2015.

IV. CADRAGE BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017-2019

L'exercice de cadrage budgétaire vise, à partir des éléments du contexte économique définis ci-dessus, à projeter les possibilités de mobilisations de ressources aussi bien internes qu'externes et à les affecter à la prise en compte des dépenses en lien avec les priorités du Gouvernement sur la période 2017-2019.

La tranche annuelle ainsi projetée préfigurera le projet de loi de finances 2017 qui sera soumis au Parlement. Un certain nombre de priorités permettent d'orienter l'élaboration du budget 2017.

A. PRIORITES ET CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES

1. Priorités du Budget de l'Etat 2017

Après deux (02) années d'incertitudes sur le plan politique et économique, le Burkina Faso a renoué avec l'Etat de droit à travers les élections présidentielle et législative couplées du 29 novembre 2015.

Le Gouvernement lors du Conseil des ministres en sa séance du 02 février 2016 a décidé de l'élaboration d'un nouveau référentiel de développement économique et social à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Ainsi, les grandes orientations pour l'élaboration des lois de finances sur la période 2017-2019 devront tirer leur fondement du PNDES.

Les priorités du budget 2017 s'articulent autour des axes stratégiques du PNDES que sont :

- dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi ;
- développer le capital humain ;
- réformer les institutions et moderniser l'administration.

i. Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi

La relance de l'activité économique imprimée en 2016 devrait se confirmer en 2017 pour amorcer une véritable transformation structurelle de l'économie. Cela passe par un modèle de développement orienté sur la diversification de l'économie afin de répondre aux aspirations profondes des populations. Pour y arriver, les efforts en matière d'investissement devraient se concentrer dans les principaux secteurs stratégiques ayant un fort impact et qui tiennent compte des potentialités spéciales afin d'offrir plus d'opportunités aux populations. Au rang de ces secteurs figurent l'agriculture, l'élevage, les infrastructures de transports,

l'énergie, l'industrie, les techniques de l'information et de la communication (TIC) et les mines.

❖ L'agriculture

Au niveau de l'agriculture, il s'agira de faire reculer considérablement l'insécurité alimentaire. Cela passe par :

- l'opérationnalisation des pôles de croissances de Bagré et de Samendeni/Sourou ainsi que la mise en œuvre des nouveaux pôles de compétitivités ;
- l'accélération de la mécanisation de l'agriculture à travers la vulgarisation et la diffusion des moyens modernes de production fabriqués sur place ;
- le renforcement des aménagements hydro agricoles ;
- la construction et la réhabilitation de barrages ainsi que l'extension de la petite irrigation ;
- la promotion d'une gestion durable des sols;
- le développement des chaînes de valeur des filières porteuses.

❖ L'élevage

L'activité d'élevage, fort du potentiel existant et des avantages comparatifs, représente l'une des sources de croissance à caractère inclusif pour les ménages.

Ainsi, dans le souci de renforcer la contribution de ce secteur en matière de création de richesse, l'accent sera mis sur :

- la délimitation et la sécurisation des zones de pâturages et des couloirs de transhumances ;
- la création d'unités de production de tourteaux et d'aliments pour le bétail ;
- la création d'unités de transformation du bétail sur pieds en viande, des cuirs et peaux ;
- l'intensification des cultures fourragères ;
- la facilitation de l'accès et de l'utilisation des sous-produits agro industriels ;
- le renforcement de l'intégration agriculture-élevage, tout en améliorant la production dans ces deux secteurs ;

- la prévention des maladies d'animaux et épizooties.

❖ **La production minière**

En vue d'optimiser l'impact de la production minière sur la croissance économique et sur les populations locales en particulier, les orientations du Gouvernement viseront la création de conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minières, par la mise en œuvre du nouveau code minier. De ce fait, les actions seront centrées sur :

- la valorisation du potentiel géologique du Burkina Faso par la mise en évidence de tous les gisements miniers dont dispose le pays ;
- l'organisation du cadastre minier ;
- la délivrance des autorisations d'exploitation aux orpailleurs en vue du suivi de leurs activités ;
- la sécurisation des sites miniers ;
- la gestion des impacts environnementaux des mines et des sites d'orpaillage.

❖ **Les infrastructures de transport**

Le secteur des transports joue un rôle central en soutien aux secteurs de production. Cela passe par l'accélération du désenclavement pour réduire les coûts de production et accroître la compétitivité de l'économie indispensable à l'essor économique du pays. Pour y arriver, les actions dans les différents maillons de ce secteur seront orientées vers :

- la consolidation et le développement du réseau routier ;
- l'amélioration des conditions de transit sur les principaux corridors desservant le Burkina Faso ;
- l'amélioration continue des services de transport et le renforcement de la compétitivité de l'industrie du transport routier de personnes et de marchandises ;
- la mise à niveau et le désenclavement des infrastructures de transport rural à travers la réalisation de 1000 km de pistes rurales par an, en privilégiant les zones de production enclavées ;
- l'amélioration du transport urbain dans les deux principales villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans les villes moyennes.

❖ L'énergie

L'énergie reste un facteur clé pour le développement de tous les secteurs de l'économie et son accès à moindre coût représente une dimension essentielle du développement économique et social. L'économie burkinabè est restée pendant longtemps confrontée au déficit structurel de l'offre énergétique, toute chose ayant contribué à plomber la compétitivité des entreprises. Ainsi, dans le souci d'améliorer progressivement l'approvisionnement en énergie, l'option d'une transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec singulièrement une orientation vers l'énergie solaire a été faite. Dans ce sens, il s'agira :

- d'accroître la capacité de production d'électricité à travers, notamment la construction de centrales solaires, la promotion d'installations solaires par les particuliers, la maintenance régulière des infrastructures énergétiques et la poursuite des projets en cours dans le domaine de la production hydroélectrique et de l'interconnexion avec le Ghana ;
- de mettre en place une politique de libéralisation maîtrisée de la production d'énergie ;
- de promouvoir l'utilisation de l'énergie thermique d'origines solaire et bioénergétique ;
- de veiller au renforcement des capacités de stockage du pays en hydrocarbures à travers la réalisation des études pour l'installation d'un pipeline Bolgatanga-Bingo et la construction d'un pipeline sur la ligne Bouaké – Bobo-Dioulasso, dans la perspective de l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Ghana.

❖ La promotion des PME/PMI dans la transformation des produits

Pour créer plus de valeur ajoutée et d'emplois, il est impérieux pour notre pays de disposer d'un tissu industriel orienté vers la transformation et la valorisation des produits locaux. Pour ce faire, le renforcement de la compétitivité et de la productivité industrielle à travers le développement des PME/PMI demeure une priorité. Ainsi, les interventions du Gouvernement devraient s'orienter vers :

- le renforcement du cadre réglementaire pour plus d'incitations ;
- la création de zones franches industrielles pour promouvoir l'agro-industrie et les industries agroalimentaires ;

- l'installation des PME/PMI dans les filières porteuses et génératrices d'emplois.

❖ **Les Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Les Technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un important vecteur de croissance économique, si elles sont judicieusement déployées et efficacement utilisées. Pour atteindre l'effet escompté, l'objectif dans ce domaine sera de poursuivre :

- la création d'un pôle technologique TIC dans un espace fiscal attractif ;
- le renforcement du numérique dans l'administration publique, notamment l'intégration des TIC dans l'éducation et la santé ;
- la création d'une structure publique de gestion du patrimoine de télécommunication ;
- le développement de l'offre « large bande » pour un accès à haut débit sur l'ensemble du territoire ;
- le renforcement de la couverture télévisuelle et radiophonique du pays ;
- l'accompagnement des acteurs du secteur dans la perspective d'une transition réussie vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

ii. Développer le capital humain

Le renforcement du capital humain constitue une opportunité pour faire de la croissance inclusive une réalité. Partant de là, le défi principal est de travailler à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Dans ce sens, les actions prioritaires du Gouvernement s'orienteront vers : (i) le renforcement du système de santé, (ii) l'accès de tous à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement, (iii) la création d'emplois pour tous et principalement pour les jeunes et les femmes, (iv) la réduction des inégalités grâce à une politique de protection sociale.

❖ **La santé publique**

Dans le domaine de la santé publique, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions visant :

- l'amélioration de l'accessibilité des populations aux services sanitaires de base à travers la poursuite de l'effectivité de la gratuité des soins de la mère, de l'enfant et des personnes âgées indigentes ;
- la poursuite de la normalisation des Centres de Santé et de Promotion Sociale, des Centres Médicaux avec Antenne chirurgicale, de Centres Hospitaliers Régionaux et de la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres Médicaux ;
- le renforcement de la qualité des services par la promotion de la formation continue, les spécialisations et l'amélioration du plateau technique ;
- la dotation des formations sanitaires en moyens roulants pour améliorer la qualité des évacuations des patients vers les formations sanitaires de référence ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du système national d'assurance maladie universelle ;
- l'effectivité de la gratuité des soins d'urgence notamment les premiers examens de diagnostic ;
- le développement effectif de la santé communautaire par le déploiement effectif des agents de santé à base communautaire ;
- la promotion de la planification familiale par la sensibilisation à l'espacement des naissances et l'utilisation des moyens de contraception.

❖ L'éducation

L'éducation constitue le support de toute action de développement car, elle contribue à l'amélioration de la qualité des ressources humaines. Les actions entreprises dans ce sens concerneront tous les ordres d'enseignements et il s'agira :

- de poursuivre le processus de normalisation de toutes les écoles d'ici 2020 ;
- de résorber les salles de classes sous abris précaires ;
- d'accroître annuellement le personnel enseignant ;
- de mettre en place et rendre fonctionnelles des cantines scolaires dans les CEG et lycées ;

- de poursuivre la politique de construction de 13 lycées techniques régionaux en vue de former des techniciens adaptés aux besoins de l'économie locale.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour faire face aux crises que vivent les universités publiques, les priorités se concentreront sur :

- la poursuite de la politique de construction des infrastructures universitaires modernes ;
- la promotion des TIC dans l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ;
- la poursuite de la politique de subvention pour l'acquisition du premier ordinateur aux étudiants du cycle Licence ;
- l'ouverture effective d'académies pour une gestion équilibrée du système éducatif;
- l'octroi de bourses d'excellence de thèse pour renforcer et assurer le renouvellement du personnel enseignant ;
- le renforcement des capacités du Fonds National de Recherche Scientifique et de l'Innovation pour le développement.

❖ **L'emploi des jeunes et la formation professionnelle**

La création d'opportunités d'emplois demeure un défi pour le Gouvernement pour faire face à l'épineux problème du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. Les priorités dans ce sens consisteront pour l'essentiel à inverser la tendance actuelle en mettant l'accent notamment sur :

- la promotion de l'entrepreneuriat ;
- la poursuite des actions à haute intensité de main d'œuvre ;
- le renforcement des capacités des fonds nationaux de financement pour accompagner les acteurs ;
- la mise en place d'un programme destiné à favoriser l'occupation permanente des jeunes du monde rural à travers les productions céréalières et maraîchères alternées auxquelles sera associé l'élevage soutenu par les sous-produits céréaliers et maraîchers ;

- la création des facilités auprès des entreprises privées pour employer les jeunes diplômés ;
- la poursuite de la mise en œuvre du vaste recrutement au profit des jeunes détenteurs d'un diplôme supérieur au Baccalauréat.

❖ **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

En matière d'accès à l'eau potable, le Gouvernement s'emploiera à atteindre la vision « zéro corvée d'eau » à travers la réalisation de l'objectif du taux d'accès à l'assainissement à 80% de la population urbaine et à 50% de la population rurale en 2020. Pour y arriver, les actions porteront sur :

- la construction de réseaux supplémentaires d'adduction d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements au profit des usagers ;
- la réalisation et la réhabilitation de forages en milieu rural et semi-urbain;
- la réalisation et la réhabilitation d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) pour équiper tous les chefs-lieux de communes rurales ;
- l'exploitation des capacités du barrage de Ziga pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou.

En matière d'assainissement, l'accent sera mis sur la mise en place dans les principales villes du pays, des réseaux de drainage et de traitement des eaux usées ainsi que la promotion de la construction de latrines familiales et publiques.

iii. Réformer les institutions et moderniser l'administration

❖ **La sécurité**

La question sécuritaire se pose aujourd'hui avec acuité dans la plupart des Etats, notamment dans la sous-région ouest-africaine. En effet, les tentatives de déstabilisation du pays et les récentes attaques terroristes font peser une menace sur la paix intérieure. A cela, s'ajoute la recrudescence du grand banditisme qui freine le développement de l'activité économique. A cet effet, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre effective des recommandations des Assises nationales sur la sécurité qu'il envisage organiser. D'ores et déjà, l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération sécuritaire à travers l'appui au renseignement, la formation et l'équipement des forces de défense et de sécurité.

❖ La justice

La justice constitue un pilier fondamental dans la construction d'un Etat de droit. Au regard de l'ampleur et de la complexité des problèmes de la justice burkinabé, l'action gouvernementale consistera à faire de la justice, une institution impartiale et performante au service du peuple. Par ailleurs, les recommandations issues des états généraux de la justice devront connaître une mise en œuvre.

❖ La lutte contre la fraude et la corruption dans l'Administration

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et la corruption dans l'administration, le Gouvernement poursuivra les actions en vue de renforcer la gouvernance. Cela passera par :

- la mise en place des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières ;
- l'amélioration du dispositif législatif relatif à la lutte contre la corruption et la fraude ;
- le renforcement des capacités des corps de contrôles.

❖ La gestion budgétaire

L'optimisation dans la mobilisation des ressources propres demeure une priorité du Gouvernement pour faire face aux grands équilibres budgétaires en vue de donner une réponse aux attentes des populations. A cet effet, les actions visant à améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales seront renforcées en vue de permettre au pays de respecter les normes communautaires. En outre, les mesures de réduction du train de vie de l'Etat et de rationalisation des dépenses de manière à orienter l'effort budgétaire sur les priorités gouvernementales seront poursuivies.

Les orientations pour l'élaboration de la loi de finances 2017 devraient permettre de consolider la relance de l'économie amorcée en 2016. En outre, leur mise en œuvre sera un début de réponse aux problèmes structurels que connaît notre économie, notamment le chômage des jeunes, la sécurité intérieure face à la menace terroriste et la transformation de la structure actuelle de l'économie.

2. Choix stratégiques du budget 2017

La mise en œuvre des priorités déclinées ci-dessus nécessite la définition de choix stratégiques budgétaires. Ces choix stratégiques qui permettront une mobilisation optimale et une allocation rationnelle des ressources se présenteraient comme suit :

❖ En matière de ressources

En termes de mobilisation des **ressources internes** ; les orientations du budget pour la période 2017-2019 mettent l'accent sur une optimisation des ressources propres du budget de l'Etat à l'effet de prendre sur celles-ci une part importante des dépenses.

A cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre parmi tant d'autres :

- le renforcement du dispositif de gestion et de suivi des exonérations douanières et fiscales pour améliorer le recouvrement des recettes ;
- l'engagement des discussions avec les autorités togolaises en vue d'une meilleure gestion et à défaut la fermeture des entrepôts ouverts à la frontière qui alimentent la fraude ;
le déploiement du système de suivi satellitaire des marchandises en transit (Tracking System) sur tous les corridors de transit, l'installation et l'exploitation des scanners ;
- la modernisation et la simplification des procédures douanières à travers la poursuite de la mise en œuvre du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations (SYLVIE) et la connexion des commissionnaires en Douane Agréés (CDA) au Système Douanier Automatisé ;
- le renforcement du dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers ;
- la sensibilisation des acteurs économiques sur le civisme fiscal ;
- la poursuite de l'informatisation des services fiscaux (déploiement intégral de la version améliorée du logiciel SINTAX au sein des services) afin d'accroître significativement la productivité des services opérationnels et lutter contre la fraude fiscale ;
- l'opérationnalisation effective de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA ;

- l'élargissement de l'assiette fiscale, par une refonte du système d'imposition du secteur informel ;
- la réforme du système bancaire et financier pour mieux soutenir l'investissement et la croissance économique ;
- l'institution d'une taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la valorisation de l'assiette fiscale des revenus fonciers ;
- l'application du régime de droit commun en matière d'IS pour les sociétés minières ;
- l'amélioration de la gestion de la chaîne foncière (poursuite de l'interconnexion des guichets uniques du foncier et des services de formalités et d'enregistrement de la maison de l'entreprise et leurs partenaires) ;
- la promotion des moyens modernes de déclaration et de paiement des impôts ;
- la poursuite du suivi fiscal des secteurs d'activités à risque (secteur minier, téléphonie, professions libérales, etc.).

En matière de mobilisation des **ressources extérieures**, Il s'agira de recourir aux financements extérieurs en appoint aux ressources internes à travers notamment :

- la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance ;
- le développement de la coopération Sud-sud dans le cadre de la diversification des ressources financières de l'État.

❖ En matière de dépenses

En ce qui concerne les dépenses, il s'agira de poursuivre la politique de rationalisation des charges courantes de l'administration à l'effet de dégager plus d'économies qui seront consacrées aux investissements dans les secteurs prioritaires.

L'accent devra être mis sur la budgétisation en priorités des engagements du Gouvernement et des dépenses incompressibles. De façon spécifique, les actions porteront entre autres en 2017 sur :

- la poursuite de l'opérationnalisation des unités de vérification des dépenses à travers leur extension aux autres départements ministériels ;
- la poursuite de la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat ;
- la poursuite de l'anticipation du processus de passation des marchés publics et des actions tendant à concilier l'exécution physique et financière du budget, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée (MOD) ;
- le renforcement du système de contrôle des projets et programmes par les corps de contrôles ;
- le renforcement de l'appui à la décentralisation à travers le transfert conséquent des ressources en accompagnement aux compétences transférées ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction du train de vie de l'Etat.

B. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2017-2019

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, il a été établi le CBMT 2017-2019. Ce cadre permet sur la base des différents scénarii, de projeter les perspectives en termes de mobilisation de ressources et d'affecter ces ressources aux différentes natures de dépenses compte tenu des priorités du Gouvernement et des engagements financiers de l'Etat.

Le cadrage budgétaire à moyen terme 2017-2019 s'est fait selon trois (03) scénarii : le scénario optimiste ou scénario du PNDES ; le scénario pessimiste et le scénario tendanciel.

1. Le scénario optimiste ou scénario du PNDES

Ce scénario, basé sur nos ambitions de développement économique et social pour une croissance inclusive et partagée, trouve ses fondements dans les hypothèses favorables à la croissance économique à travers la mise en œuvre des actions du PNDES. Ce scénario offre des perspectives de croissance estimée à 10,68% en 2017 ; 8,83% en 2018 et 8,93% en 2019.

Sur la base de ce scénario, les recettes budgétaires seraient de 1 837,92 milliards de FCFA en 2017 ; 2 075,25 milliards de FCFA en 2018 et 2 281,13 milliards de FCFA en 2019. Le taux de croissance moyen des recettes budgétaires sur la période 2017-2019 serait de 11,41%.

Les recettes propres se situeraient à 1 633,12 milliards de FCFA en 2017 ; 1 853,55 milliards de FCFA en 2018 et 2 040,93 milliards de FCFA en 2019. La part des recettes propres dans les recettes totales ressortirait à 89,21% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 1 489,2 milliards de FCFA en 2017; 1 694,2 milliards de FCFA en 2018 et 1 869,4 milliards de FCFA en 2019.

Le taux de pression fiscale sur la base de ce scénario ressortirait à 18,61% ; 19,13% et 19,10% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Le niveau global des dépenses se chiffrerait à 2 887,04 milliards de FCFA en 2017 ; 3 129,19 milliards de FCFA en 2018 et 3 363,97 milliards de FCFA en 2019. Ces dépenses s'accroîtraient de 07,95% en moyenne sur la période.

L'épargne budgétaire se situerait à 456,64 milliards de FCFA en 2017 ; 575,02 milliards de FCFA en 2018 et 663,08 milliards de FCFA en 2019.

Le déficit budgétaire ressortirait à 1 049,12 milliards de FCFA ; 1 053,95 milliards de FCFA et 1 082,84 milliards de FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Le tableau ci-après donne le détail du cadre budgétaire à moyen terme 2017-2019 selon le scénario optimiste.

Tableau 1 : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 selon le scénario optimiste (ou PNDES)

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES			
	2016 (LFR)	2017	2018	2019		2016 (LFR)	2017	2018	2019
Taux de croissance	5,20%	10,68%	8,83%	8,93%					
PIB nominal	7 071,99	8 004,39	8 856,20	9 790,00					
Taux de pression fiscale	15,87%	18,61%	19,13%	19,10%					
Recettes propres	1 256,83	1 633,12	1 853,55	2 040,93					
<i>Recettes Fiscales</i>	<i>1 122,29</i>	<i>1 489,2</i>	<i>1 694,2</i>	<i>1 869,4</i>	<i>I- Ordinaires</i>	<i>1 060,31</i>	<i>1 176,48</i>	<i>1 278,53</i>	<i>1 377,85</i>
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>131,61</i>	<i>140,1</i>	<i>155,7</i>	<i>167,1</i>	charge financière de la dette	49,01	67,69	75,09	60,30
<i>Recettes en capital</i>	<i>2,93</i>	<i>3,8</i>	<i>3,7</i>	<i>4,3</i>	Personnel	507,99	570,78	628,74	694,95
					acquisitions de biens et services	139,90	159,30	172,40	186,80
					Transferts courants	363,41	378,70	402,30	435,80
					Dépenses en atténuation des recettes	0,50	0,50	0,50	0,50
Ressources extraordinaires	213,77	204,80	221,70	240,20	Epargne budgétaire	196,52	456,64	575,02	663,08
Dons	213,77	204,80	221,70	240,20					
Dons projets	213,77	204,80	221,70	240,20	Investissements	700,40	1 697,36	1 843,16	1 978,62
Dons programmes					Etat	345,30	1 393,96	1 488,96	1 605,02
					Dons	213,77	204,80	221,70	240,20
					Prêts	141,33	98,60	132,50	133,40
					Transferts en capital	7,50	13,20	7,50	7,50
					Dépenses en capital	707,90	1 710,56	1 850,66	1 986,12
RECETTES BUDGETAIRES	1470,6045	1837,9157	2075,2466	2281,1287	DEPENSES BUDGETAIRES	1 768,21	2 887,04	3 129,19	3 363,97
					DEFICIT BUDGETAIRE	- 297,60	- 1 049,12	- 1 053,95	- 1 082,84
					DEFICIT BUDGETAIRE/PIB	-4,21%	-13,11%	-11,90%	-11,06%
					BESOIN DE FINANCEMENT (BASE TOFE)	- 285,08	- 919,50	- 916,71	- 958,27
					BESOIN DE FINANCEMENT/PIB	-4,03%	-11,49%	-10,35%	-9,79%

2. Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste se fonde sur les hypothèses de survenue d'évènements perturbateurs dans l'activité économique. Sur la base de ce scénario, le taux de croissance serait de 4,5% en 2017 ; 4,9% en 2018 et 5,1% en 2019.

Le niveau de ressources budgétaires mobilisables sur la base de ce scénario serait de 1 434,08 milliards de FCFA en 2017 ; 1 549,59 milliards de FCFA en 2018 et 1 658,49 milliards de FCFA en 2019. Les recettes propres augmenteraient en moyenne de 6,58% l'an pour se situer à 1 418,29 milliards de FCFA en 2019. La part des recettes propres dans les recettes totales ressortirait à 85,64% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 1 128,91 milliards de FCFA en 2017; 1 218,32 milliards de FCFA en 2018 et 1 303,39 milliards de FCFA en 2019. Le taux de pression fiscale sur la base de ce scénario serait de 15,31% en 2017 ; 15,41% en 2018 et 15,43% en 2019.

Le niveau global des dépenses s'établirait respectivement à 1 956,59 milliards de FCFA ; 2 136,09 milliards de FCFA et 2 379,81 milliards de FCFA en 2017, 2018 et 2019. L'accroissement moyen des dépenses budgétaires serait de 10,40% sur la période.

L'épargne budgétaire se situerait à 52,19 milliards de FCFA en 2017 ; 53,50 milliards de FCFA en 2018 et 25,59 milliards de FCFA en 2019.

Le déficit budgétaire ressortirait à 522,51 milliards de FCFA ; 586,50 milliards de FCFA et 721,31 milliards de FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Erreur ! Liaison incorrecte.

3. Scénario tendancier ou de base

Ce scénario est bâti sur les hypothèses de mise en œuvre des engagements du programme présidentiel au niveau des investissements et tient également comptes des capacités réelles de mobilisations des ressources des régies ainsi que des tendances observées dans l'évolution des agrégats macroéconomiques. Les projections de ce scénario tablent sur un taux de croissance de 8,37% ; 8,18% et 8,26% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

i. Hypothèses du scénario

Au plan international, ces hypothèses reposent sur :

- un raffermissement du cours du dollar US qui afficherait un taux de change de 597,9 FCFA en 2017 ; 597,7 FCFA en 2018 et 595,3 FCFA en 2019 ;
- un prix du baril de pétrole projeté à la hausse sur la période soit 41,0 dollars US en 2017 ; 44,5 dollars US en 2018 et 47,8 dollars US en 2019 ;
- un niveau du cours de l'once d'or de 1 230,6 dollars US en 2017, 1 233,9 dollars US en 2018 et 1 242,9 en 2019 ;
- un cours mondial de la tonne de coton de 1 320,8 dollars US en 2017 et 1 385,0 dollars US en 2018 et 2019 ;
- un cours de la tonne de zinc de 280 000 FCFA en moyenne sur la période de projection 2017-2019 ;
- un cours de la tonne de manganèse de 234 374,1 FCFA ; 234 295,7 FCFA et 233 355,0 FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019.

Au plan national, il est retenu :

- une production cotonnière stabilisée en moyenne à 700 000 tonnes par an en liaison avec une pluviosité favorable et un retour à la production du coton conventionnel au détriment du coton OGM. A cela s'ajoute l'expansion de nouvelles cultures telle que le moringa, le stévia, etc. qui renforceraient la production de rente;
- un maintien du prix aux producteurs du coton à 235 FCFA/Kg sur la période ;
- un accroissement de la production céréalière de 5,3% en 2017, 4,7% en 2018 et 4,8% en 2019 ;
- une expansion de l'activité minière avec un accroissement de la production d'or qui atteindrait 47,8 tonnes d'or en 2019 soutenue par l'entrée en production de nouvelles mines ; un démarrage progressif de la production de manganèse à partir de 2017 et un affermissement

de la production de zinc projeté à 130 000 tonnes sur toute la période.

Il est proposé que le projet de loi de finances 2017 soit élaboré sur la base de ce scénario qui serait réaliste.

Toutefois, un basculement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (optimiste ou pessimiste) pourrait être fait en fonction de l'évolution du contexte économique.

ii. Evaluation des ressources

Sur la base des hypothèses du scénario tendanciel, les recettes budgétaires ressortent à 1 643,03 milliards de FCFA en 2017, 1 882,38 milliards de FCFA en 2018 et 2 243 milliards de FCFA en 2019.

Les dons projets se situeraient à 204,80 milliards de FCFA en 2017 ; 221,70 milliards de FCFA en 2018 et 240,20 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de progression moyen de 4,13%.

Les recettes propres se situeraient à 1 438,23 milliards de FCFA en 2017 ; 1 660,9 milliards de FCFA en 2018 et 2 002,8 milliards de FCFA en 2019 soit un taux de progression annuel moyen de 16,83%.

Les recettes fiscales passeraient de 1 294,34 milliards de FCFA en 2017 à 1 501,57 milliards de FCFA en 2018 et 1 831,31 milliards de FCFA en 2019 correspondant à un taux d'accroissement moyen de 19% l'an.

Le taux de pression fiscale se situerait à 16,48% en 2017 ; 17,37% en 2018 et 19,26% en 2019.

Les objectifs assignés à chaque régie sur la base de ce scénario se présentent comme suit :

- Direction Générale des Impôts : 720,688 milliards de FCFA en 2017 ; 843,157 milliards de FCFA en 2018 et 1 013,139 milliards de FCFA en 2019.
- Direction Générale des Douanes : 603,548 milliards de FCFA en 2017 ; 687,908 milliards de FCFA en 2018 et 835,146 milliards de FCFA en 2019;
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : 113,993 milliards de FCFA en 2017 ; 129,835 milliards de FCFA en 2018 et 154,513 milliards de FCFA en 2019.

Le tableau ci-dessous donne les projections des recettes propres par régies et par grandes natures de recettes.

Tableau 2 : prévisions des natures de recettes selon le scénario tendanciel (en milliards de FCFA)

Rubriques	Projections tendanciennes (PT) MPR		
	2017	2018	2019
TOTAL DGD	603,548	687,908	835,146
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	306,490	350,139	425,927
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	67,774	76,906	93,011
Autres taxes sur les biens et services	7,774	8,748	10,502
Droits de douanes (DD)	165,854	189,018	229,456
Autres taxes sur le commerce extérieur	20,726	23,326	28,009
Autres recettes fiscales (ARF)	8,833	10,112	12,323
Recettes non fiscales (RNF)	26,097	29,659	35,918
TOTAL DGI	720,688	843,157	1 013,139
Impôt sur les sociétés (IS)	181,273	204,185	238,621
Impôt Unique sur Traitement des Salaires (IUTS)	115,140	136,612	165,207
Autres impôts et taxes directs	59,849	70,715	85,614
Impôts sur la propriété	10,741	12,754	15,507
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	251,084	297,937	362,032
Autres Droits d'Enregistrement (ADE)	35,493	41,836	50,544
Autres impôts et taxes sur les biens et services	66,764	78,723	95,138
Taxes Domaniales et Foncières (Produit divers et accidentels)	0,345	0,394	0,477
TOTAL DGTCP	113,993	129,835	154,513
Recettes fiscales	4,116	4,638	5,576
Péage	6,256	6,989	8,339
Autres DFA (Ensemble Ministère et institutions)	19,360	22,330	27,386
Dividendes	20,372	24,138	29,169
Autres produits financiers	3,608	3,590	4,690
Produits divers non classes	6,516	8,641	7,641
Autres recettes non fiscales (ARNF)	53,764	59,510	71,712
TOTAL GENERAL	1 438,230	1 660,900	2 002,798

Source : DGESS/MINEFID

iii. Evaluation des dépenses

L'évaluation des dépenses s'est faite en tenant compte d'une part de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et d'autre part, des engagements dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA institué par l'acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 ainsi que les Cadres Sectoriels de Dialogue (CSD) avec les PTF.

Ainsi, le niveau des investissements est celui projeté dans le cadre macroéconomique de sorte à assurer le financement de l'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de croissance.

Les dépenses de personnel sont projetées en tenant compte du personnel présent, des départs, des nouvelles entrées et de l'incidence des mesures gouvernementales prises sous la transition.

Les charges financières de la dette découlent quant à elles de l'échéancier de la dette.

Les dépenses d'acquisition de biens et services ainsi que de transferts courants ont été arrêtées en lien avec l'objectif de déficit fixé à 3%. A cet effet, les mesures de rationalisation des charges courantes ont été reconduites.

Enfin, les dépenses de transferts en capital résultent des prévisions des différentes dépenses y relatives.

Sur cette base, les dépenses budgétaires totales se chiffrent à 2 487,54 milliards de FCFA en 2017 ; 2 734,69 milliards de FCFA en 2018 et 2 969,47 milliards de FCFA en 2019, soit un taux moyen de progression de 9,26%.

Les dépenses en capital représentent en moyenne 53,2% des dépenses budgétaires totales tandis que les dépenses courantes seraient de 46,8% en moyenne sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 1 310,56 milliards de FCFA en 2017 à 1 455,66 milliards de FCFA en 2018 pour se situer à 1 591,12 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de progression moyen de 10,19%. Le taux d'investissement ressortirait en moyenne à 16,75%.

Les dépenses d'investissements sur ressources propres ressortiraient à 993,96 milliards de FCFA, 1 088,96 milliards de FCFA et 1 205,02 milliards de FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019, soit un taux d'accroissement moyen de 10,11%. Ils représentent en moyenne 40,1% des dépenses totales d'investissements et 64,95% des recettes propres de l'Etat.

Les dépenses courantes évaluées respectivement à 1 176,09 milliards de FCFA en 2017 ; 1 279,03 milliards de FCFA en 2018 et 1 378,35 milliards de FCFA en 2019 représentent 46,81% des dépenses totales et 75,15% des ressources propres.

Le poids des dépenses courantes reste dominé par celui des dépenses de personnel qui afficherait un montant de 570,78 milliards de FCFA en 2017 ; 628,74 milliards de FCFA en 2018 et 694,95 milliards de FCFA en 2019. Les dépenses de personnel connaîtraient un accroissement annuel moyen de 11,02% sur la période 2017-2019.

La charge financière de la dette représente quant à elle en moyenne 4,1% des recettes propres sur la période. En effet, elle connaîtrait une baisse moyenne de 4,38% pour se situer à 60,03 milliards de FCFA en 2019 après 75,09 milliards de FCFA en 2018 et 67,7 milliards de FCFA en 2017.

iv. Agrégats budgétaires selon le scénario tendanciel

❖ L'épargne budgétaire

L'épargne budgétaire qui se dégage sur la base du scénario tendanciel se chiffrerait à 261,26 milliards de FCFA en 2017 ; 381,88 milliards de FCFA en 2018 et 624,45 milliards de FCFA en 2019. Cette épargne permettrait de prendre en charge en partie les investissements sur ressources propres.

❖ Le déficit budgétaire global

Le déficit budgétaire ressortirait à 844,51 milliards de FCFA en 2017 ; 852,09 milliards de FCFA en 2018 et 726,47 milliards de FCFA en 2019. Ce déficit pourrait être couvert par les appuis budgétaires notamment les dons programmes dont le montant prévisionnel se situerait à 136,6 milliards de FCFA en 2017 ; 147,8 milliards de FCFA en 2018 et 169,0 milliards de FCFA en 2019.

Il se dégagerait un déficit résiduel non couvert dont le financement pourrait être assuré par les ressources de trésorerie tels que les emprunts projets et programmes ainsi que le recours à des emprunts obligataires.

Ci-joint le cadre budgétaire à moyen terme 2017-2019 selon le scénario tendanciel.

Tableau 3 : Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 selon le scénario tendanciel

(en milliards CFA)

	RECETTES				DEPENSES				
	2016	2017	2018	2019		2016	2017	2018	2019
Taux de croissance	5,20%	8,37%	8,18%	8,26%					
PIB nominal	7 071,99	7 853,60	8 644,68	9 506,79					
Taux de pression fiscale	15,87%	16,48%	17,37%	19,26%					
Recettes propres	1 256,83	1 438,23	1 660,90	2 002,80	DEPENSES	1 413,61	2 184,14	2 380,49	2 595,87
<i>Recettes Fiscales</i>	<i>1 122,29</i>	<i>1 294,34</i>	<i>1 501,57</i>	<i>1 831,31</i>	<i>I- Ordinaires</i>	<i>1 060,81</i>	<i>1 176,98</i>	<i>1 279,03</i>	<i>1 378,35</i>
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>131,61</i>	<i>140,07</i>	<i>155,67</i>	<i>167,15</i>	charge financière de la dette	49,01	67,69	75,09	60,3
<i>Recettes en capital</i>	<i>2,9</i>	<i>3,82</i>	<i>3,67</i>	<i>4,34</i>	Personnel	507,99	570,78	628,74	694,95
					acquisitions de biens et services	139,90	159,30	172,40	186,80
					Transferts courants	363,41	378,70	402,30	435,80
					Dépenses en atténuation des recettes	0,50	0,50	0,50	0,50
Ressources extraordinaires	213,77	204,80	221,70	240,20	Epargne budgétaire	196,02	261,26	381,88	624,45
Dons	213,77	204,80	221,70	240,20					
Dons projets	213,77	204,80	221,70	240,20	Investissements	700,40	1 297,36	1 443,16	1 578,62
Dons programmes					Etat	345,30	993,96	1 088,96	1 205,02
					Dons	213,77	204,80	221,70	240,20
					Prêts	141,33	98,60	132,50	133,40
					Transferts en capital	7,50	13,20	12,50	12,50
					Dépenses en capital	707,90	1 310,56	1 455,66	1 591,12
		12,66%	12,60%	12,68%			76,61%	75,46%	76,33%
RECETTES BUDGETAIRES	1 470,60	1 643,03	1 882,60	2 243,00	DEPENSES BUDGETAIRES	1 768,71	2 487,54	2 734,69	2 969,47
					DEFICIT BUDGETAIRE	- 298,10	- 844,51	- 852,09	- 726,47
					DEFICIT BUDGETAIRE/PIB	-4,22%	-10,75%	-9,86%	-7,64%
					BESOIN DE FINANCEMENT(BASE TOFE)	- 285,1	- 414,4	- 434,3	- 496,4
					BESOIN DE FINANCEMENT /PIB	-4,03%	-5,28%	-5,02%	-5,22%

v. Les principaux indicateurs de convergence

Les recettes ainsi que les dépenses projetées ont permis de dégager les perspectives de convergence selon les critères de l'UEMOA.

❖ Critères de premier rang

- **Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme $\geq -3\%$)** : l'objectif retenu pour ce critère dans le Programme Pluriannuel de convergence (PPC) 2016-2020 est un déficit moyen de -1,1% du PIB nominal. Sur la période 2017-2019, ce ratio ressortirait à -5,17% en moyenne dont -5,28% en 2017 pour une norme communautaire $\geq -3\%$;
- **Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)** : afficherait un niveau moyen de 2,2% sur la période 2017-2019, en conformité avec la norme communautaire de 3% maximum et au-dessus des prévisions du PPC 2016-2020 ;
- **Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)** : ressortirait à 32,4% en moyenne sur la période 2017-2019 en conformité avec la norme communautaire de 70% maximum. Par rapport à la prévision moyenne de 30,16% du PPC 2016-2020, ce ratio ne serait pas respecté.

❖ Critères de second rang

- **Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)** : enregistrerait en moyenne un taux de 41,31% sur la période 2017-2019 dont 44,10% en 2017. Par rapport à la norme de 35% maximum, le Burkina Faso ne respecterait pas ce ratio sur la période d'analyse;
- **Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)** : atteindrait un niveau moyen de 17,70% sur la période 2017-2019 dont 16,48% en 2017. Par rapport à la norme communautaire de 20% minimum, ce critère ne serait pas respecté. Mais, il serait en conformité avec le PPC 2016-2020 qui affichait une prévision moyenne de 16,4%.

En somme sur la période 2017-2019, le Burkina Faso respecterait les trois (03) critères de premier rang. Les deux critères de second rang ne seraient pas respectés.

L'évolution des différents indicateurs se présente comme suit sur la période 2015-2019.

Tableau 4 : Evolution des critères de convergence sur la période 2016-2019

Critères de Convergence / Indicateurs	Normes Communautaires	LFR 2016	2017	2018	2019
Taux de Pression Fiscale	≥20%	15,87	16,48	17,37	19,26
ratio encours de la dette sur PIB nominal	≤ 70 %	27,68	29,54	26,84	26,02
solde global/PIB	≥-3%	- 3,23	- 5,28	- 5,02	- 5,22
Masse Salariale / Recette Fiscale	≤35%	45,26	44,10	41,87	37,95
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3 %	2,00	1,90	2,20	2,10
<i>Source: DGB</i>					

C. DETERMINATION DES ENVELOPPES SECTORIELLES

1. Rappel des secteurs retenus comme prioritaires

La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les partenaires techniques et financiers ainsi que des priorités du Gouvernement pour la période de projection ; lesquelles priorités ont été arrêtées sur la base des travaux préliminaires du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Les priorités ont été déclinées selon les axes prioritaires suivants :

- la transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs ;
- le développement inclusif du capital humain, notamment la santé, l'éducation, l'emploi des jeunes et l'accès à l'eau potable ;
- le renforcement des institutions pour plus de justice sociale, de démocratie, de liberté et de lutte contre les inégalités et la corruption.

i. Définition des critères d'allocation des ressources

❖ Au niveau des dépenses de personnel

La projection a nécessité la collecte d'un certain nombre d'informations auprès des ministères et institutions sur les effectifs entrant et sortant pour la période 2016-2019 ainsi que l'extraction de données relatives à l'exécution de l'année 2015 et aux prévisions de 2016. Le rapprochement des informations ainsi recueillies a permis de procéder à la détermination du budget de base pour la projection des éléments de rémunération, les autres composantes étant respectivement projetées sur la base des prévisions de sorties définitives et de coefficients de proportionnalité déterminés par ministère et institution.

❖ Au niveau des dépenses d'acquisition de biens et services et des dépenses de transferts courants

La détermination des enveloppes de référence sur la période de projection s'est appuyée sur la situation d'exécution du budget 2015, la loi de finances rectificative 2016 et les orientations du Gouvernement en lien avec le programme présidentiel. Les critères de détermination des enveloppes de référence tiennent compte des dépenses liées aux activités récurrentes des ministères et institutions et le coût des plans d'actions en lien avec les objectifs des budgets programmes ainsi que du caractère prioritaire du ministère ou de l'institution.

❖ Au niveau des dépenses d'investissements

Les propositions de détermination des enveloppes sectorielles ont été faites en tenant compte d'un certain nombre de critères à savoir :

- les coefficients de pondération des secteurs et sous-secteurs prioritaires selon les axes issus des travaux préliminaires du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ;
- les taux d'absorption des crédits de 2015 et ;
- la loi de finances rectificative 2016.

Sur la base de ces critères, les enveloppes sectorielles ont été déterminées par ministère et institution en vue de l'élaboration de la circulaire budgétaire qui donnera les orientations pour l'élaboration de la loi de finances 2017 sous format programme.

Les enveloppes par nature de dépenses et par ministère et institution sont jointes en annexe.

ii. Répartition du Programme d'Investissements Publics (PIP) par secteur prioritaire

Le cadrage macroéconomique a projeté un niveau d'investissement sur ressources propres de 993,96 milliards de FCFA, 1 088,96 milliards de FCFA et 1 205,20 milliards de FCFA respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019 pour la prise en charge des dépenses d'investissements. La répartition de ces niveaux d'investissement entre les secteurs prioritaires du Gouvernement s'est faite en trois (03) étapes.

❖ La couverture des dépenses spécifiques

Il a été procédé en priorité à la couverture de certaines dépenses spécifiques qui revêtent un caractère obligatoire dont le montant des crédits de paiement correspond à des autorisations d'engagements demandées annuellement. Au titre de ces crédits de paiement spécifique, il est retenu :

- 2,1 milliards de FCFA pour le sommet présidentiel ;
- 4,3 milliard de FCFA pour la révision de l'avion présidentiel ;
- 6,4 milliards de FCFA pour le Fonds National d'Etudes et de Préparation des Projets (FONEPP) ;
- 3,2 milliard de FCFA pour le Fonds National de Logement en vue du respect de l'engagement du gouvernement vis-à-vis de la Banque de l'Habitat ;
- 700 millions de FCFA au profit du programme de réfection et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- 300 millions de FCFA au profit du programme d'équipement de l'administration publique. Cette proposition de dotation vise ;
- 10,5 milliards de FCFA au profit du programme de construction et d'acquisition d'ambassades. En effet, cette allocation se justifie par la prise en charge de la construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire exécutée en Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 2,90 milliards de FCFA pour prendre en charge le loyer lié au contrat de Partenariat Public Privé pour la construction de l'échangeur du nord ;
- 1 milliard de FCFA au profit du programme de renouvellement du parc auto des ministères et des institutions ;
- 12,8 milliards de FCFA au profit du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) ;

- 31,546 milliards de FCFA au titre des mesures sociales prises par le Gouvernement. Il s'agit entre autres de (i) la consolidation des filets sociaux pour un montant de 2,5 milliards de FCFA ; (ii) la promotion de la santé dans les communes pour un montant de 429,449 millions de FCFA, le plan de riposte aux épidémies dont la maladie à virus EBOLA pour un montant de 4,29 milliards de FCFA, l'unité de dialyse pour un montant de 2,147 milliard de FCFA; (iii) le programme d'appui à la sécurité alimentaire (SONAGESS) pour un montant de 20,4 milliards de FCFA ; (iv) la sécurité alimentaire pour les ménages pauvres et vulnérables, les actions de soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables, les mesures particulières pour les personnes âgées pour un montant de 3,2 milliard de FCFA ; (v) l'extension du réseau électrique aux zones nouvellement loties à forte concentration de populations pour un montant de 1,041 millions de FCFA ; (vi) les mesures gouvernementales pour l'emploi des jeunes diplômés pour un montant de 6,44 milliards de FCFA ;
- 27 milliards de FCFA au titre de la commémoration du 11 décembre dont 25,1 pour les infrastructures;
- 15 milliards de FCFA dans les domaines de la lutte contre le VIH-SIDA pour honorer les engagements du gouvernement vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

❖ **La prise en compte des contreparties des projets sur financements extérieurs**

Sur la base de la situation des projets sur financements extérieurs dont l'exécution est en cours et des perspectives en terme de signature de nouvelles conventions de financement, un montant de 118,1 milliards de FCFA a été dégagé pour la prise en charge des contreparties des projets sur financements extérieurs. Ce montant correspond aux crédits de paiement de l'année 2017 prévus pour les projets en cours d'exécution dont le reliquat devrait faire l'objet d'autorisation d'engagement ainsi que des nouvelles autorisations prévues.

Déduction faite des dépenses spécifiques et des contreparties aux projets financés sur ressources extérieures, le reliquat de l'enveloppe financière globale destinée aux investissements a été reparti aux ministères et institutions selon les priorités définies.

❖ **La prise en compte des priorités**

Le solde de l'enveloppe des dépenses d'investissement est proposé pour être réparti comme suit :

- 88,51% pour le financement des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre du PNDES;
- 11,49% pour le financement des autres secteurs..

Sur le montant destiné au financement des secteurs prioritaires, 13,00% sont alloués au secteur de production, 37,70% pour le secteur de soutien à la production, 29,31% pour le secteur social, 5,20% pour le secteur de la gouvernance, et 3,30% pour le secteur du renforcement de la sécurité.

V. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019

A. LES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2017-2019

Les perspectives des finances publiques sur la période 2017-2019 reposent principalement sur les hypothèses du cadrage macroéconomique.

Pour la période de projection (2017-2019), le gouvernement entend mener une politique budgétaire prudente, en adéquation avec les critères de convergence de l'UEMOA et la soutenabilité de la dette publique.

Au niveau des finances publiques, les priorités visent à définir les actions majeures en termes d'investissements en vue de relancer l'économie nationale. Elles visent également à consolider les actions entreprises en vue de fournir une offre quantitative et qualitative en matière de santé et d'éducation au profit des populations, à promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes et à poursuivre sa politique en matière d'accroissement des infrastructures hydroagricoles et de transport en cohérence avec les perspectives de croissances et avec les réformes en cours.

Pour rappel, les hypothèses de base des finances publiques sur la période 2017-2019 sont bâties autour de celles du programme avec le FMI et reposent sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité des différents budgets.

Les recettes budgétaires passeraient de 22,7% du PIB en 2017 pour s'établir à 23,5% du PIB en 2018 et 25,4% en 2019 en lien avec la reprise de l'activité économique.

Les projections d'appuis budgétaires sur la période 2017-2019 s'établiraient en moyenne à 4,3% du PIB après un niveau de 1,5 % du PIB (dons et prêts concessionnels) en 2016.

Les dépenses totales se situeraient en moyenne à 31,5% du PIB sur la période de projection après avoir atteint 27,1% du PIB en 2016 sous l'effet conjugué de la mise en œuvre de la loi N°081-2015 du 24 novembre 2015 et le renforcement des effectifs de la fonction publique d'une part et de l'accroissement des investissements publics d'autre part.

Le ratio des investissements publics sur ressources propres se situerait en moyenne à 12,6% du PIB sur la période 2017-2019 après 5,1% du PIB en 2016 en lien avec le renforcement des investissements dans les infrastructures hydroagricoles, de transport et l'opérationnalisation des pôles de croissance ainsi que l'apurement des arriérés au titre des prises de participation dans les organismes financiers nationaux et internationaux.

Le déficit global ressortirait en moyenne à -5,17% sur la période 2017-2019 après un niveau de 3,5% du PIB projeté en 2016.

Le besoin de financement hors appuis budgétaires ressortirait en moyenne à 9,42% du PIB sur la période de projection en passant de 844,51 milliards FCFA en 2017, à 852,09 milliards FCFA en 2018 pour s'afficher à 726,47 milliards FCFA en 2019. Ce besoin de financement sera en grande partie couvert par les appuis budgétaires et des ressources complémentaires recherchées à travers l'exploitation des nouvelles opportunités offertes au plan international par les institutions de développement.

Il sera également fait recours à des emprunts obligataires exclusivement destinés au financement de grands projets d'investissements décliné par le programme d'investissement public.

Les subventions de l'Etat aux collectivités territoriales et aux EPE devraient rester dans les enveloppes budgétaires fixées en lien avec leur dotation historique et les besoins de renouvellement et d'acquisitions d'équipements et d'infrastructures vétustes ou tombés en désuétude.

L'Etat poursuivra les paiements des cotisations sociales de son personnel au profit de la CARFO et de la CNSS en vue d'éviter une accumulation d'arriérés.

B. ANALYSE DE LA DETTE

S'agissant de la dette publique, l'encours passerait de 2 424,3 milliards de FCFA en 2016 à 2 561,51 milliards de FCFA en 2017 et 2 673,6 milliards de FCFA en 2018 pour atteindre 2 755,8 milliards de FCFA en 2019. Les perspectives de nouveaux financements (intérieurs et extérieurs) prévus sur la période 2017-2019 expliquent cette croissance progressive de l'encours de la dette. En effet, il est envisagé des émissions de bons du Trésor de 300 milliards de FCFA par an et d'obligations du Trésor de 150 milliards par an entre 2017 et 2019. En termes d'emprunts projets, des décaissements de 136 milliards de FCFA en moyenne

annuelle sont prévus sur la même période. Sur la période de projection, le taux d'endettement public respecterait la norme communautaire fixée à 70% maximum en ressortant à 30,95% à fin 2019.

L'augmentation constatée au niveau stock de la dette aura un impact sur le service qui connaîtra également une tendance haussière sur la période 2017-2019. Il passerait de 211,9 milliards de FCFA en 2016 à 279,01 milliards FCFA en 2019 soit une progression de 9,65 % en moyenne annuelle. Le ratio service de la dette rapporté aux recettes intérieures serait de 16,16% en fin 2019.

VI. DEMEMBREMENTS DE L'ETAT

A. COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2013-2016

Les appuis financiers de l'Etat aux collectivités regroupent :

- les transferts de ressources financières pour la prise en charge des compétences transférées ;
- les dotations globales ;
- la subvention Taxe sur les Produits Pétroliers (TPP) et ;
- la subvention pour la prise en charge des salaires des ex agents provinciaux .

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) reconnaît onze (11) blocs de compétence aux Collectivités Territoriales (CT). Au plan législatif, toutes les compétences sont transférées aux CT. Toutefois seuls cinq (05) bénéficient de ressources financières. Il s'agit de la santé, l'eau potable et assainissement, l'éducation et jeunesse, la culture et le sport.

Les ressources totales des CT correspondant aux dépenses totales se sont situées à 82,83 milliards de FCFA en 2013 ; 75,20 milliards de FCFA en 2014 et 65,98 milliards de FCFA en 2015 soit une baisse annuelle moyenne de 10,73%.

Le montant des subventions de l'Etat au profit des collectivités est passé de 37,46 milliards de FCFA en 2013 à 34,25 milliards de FCFA en 2014 et 23,87 milliards de FCFA en 2015 soit une baisse annuelle moyenne de 19,44%. Cette baisse est tributaire de la situation politique nationale ayant engendré une régulation des lignes budgétaires des ministères sectoriels impactant en même temps les ressources transférées.

S'agissant des ressources propres, sur la période 2013-2015, elles sont passées de 38,08 milliards de FCFA en 2013 à 40,88 milliards de FCFA en 2014 et 42,11 milliards de FCFA en 2015 soit une hausse de 5,19%.

Les dépenses de fonctionnement ont connu une diminution moyenne de 2,49% sur la période 2013-2015 en passant de 49,76 milliards de FCFA en 2013 ; 45,80 milliards de FCFA en 2014 et 47,17 milliards de FCFA en 2015.

Les dépenses d'investissements ont également connu une baisse de 23,54% en moyenne sur la période pour se situer à 18,81 milliards de FCFA en 2015 contre 33,06 milliards de FCFA en 2013 et 29,41 milliards de FCFA en 2014.

En perspectives, pour 2016, il est prévu un montant de 67,95 milliards de FCFA en termes de ressources et de dépenses pour les collectivités territoriales dont 43,36 milliards de FCFA au titre des ressources propres et 24,59 milliards de FCFA au titre de la subvention de l'Etat.

Ci-joint le tableau retraçant l'évolution des finances des collectivités sur la période 2013-2016.

Tableau 5 : Evolution des ressources et des dépenses des CT sur la période 2013-2016

Années	2013	2014	2015	2016
Volet ressources				
Recettes propres	38,08	40,89	42,11	43,36
Subventions Etat	37,46	34,25	23,87	24,59
Total recettes	82,83	75,20	65,98	67,95
Volet dépenses				
Dépenses de fonctionnement	49,77	45,80	47,17	48,58
<i>sur recettes propres</i>	<i>30,09</i>	<i>32,65</i>	<i>33,63</i>	<i>34,63</i>
<i>sur Subventions Etat</i>	<i>19,67</i>	<i>13,15</i>	<i>13,54</i>	<i>13,95</i>
Dépenses d'investissement	33,06	29,41	18,81	19,38
<i>Sur recettes propres</i>	<i>7,99</i>	<i>8,23</i>	<i>8,58</i>	<i>8,74</i>
<i>sur Subventions Etat</i>	<i>25,07</i>	<i>21,17</i>	<i>10,23</i>	<i>10,64</i>
Total dépenses	82,83	75,20	65,98	67,95

Source : DGDT

2. Projection des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales sur la période 2017-2019

Les contributions de l'Etat se poursuivront sur la période 2017-2019 à travers les différentes rubriques ci-après :

- le transfert de ressources aux communes pour la prise en charge des compétences transférées ;
- les subventions TPP ;
- les subventions pour les salaires (ex agents provinciaux) et ;
- les dotations globales (fonctionnement et équipements).

Les transferts de ressources en faveur des collectivités devraient être portés à 5% du total du budget de l'Etat contre 4% actuellement en lien avec les engagements pris avec la Banque mondiale.

Pour la période 2017 à 2019, les projections tablent sur un niveau de ressources totales de 100,08 milliards de FCFA en 2017 ; 106,10 milliards de FCFA en 2018 et 109,21 milliards de FCFA en 2019 soit une augmentation moyenne de 18,75%.

Les ressources propres se situeraient à 44,68 milliards de FCFA en 2017 ; 49,10 milliards de FCFA en 2018 et 50,56 milliards de FCFA en 2019.

Les subventions reçues de l'Etat passeraient quant à elles de 55,40 milliards de FCFA en 2017 à 57,00 milliards de FCFA en 2018 et 58,65 milliards de FCFA en 2019.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 68,59 milliards de FCFA en 2017 ; 70,64 milliards de FCFA en 2018 et 72,76 milliards de FCFA en 2019.

Les dépenses d'investissements connaîtraient en moyenne une hausse annuelle de 25,98% pour se situer à 36,46 milliards de FCFA en 2019 contre 35,46 milliards de FCFA en 2018 et 31,49 milliards de FCFA en 2017.

Le gouvernement a pris l'engagement d'opérationnaliser le processus de transfert par une allocation de ressources pour la prise en charge de toutes les compétences transférées. Le MENA prévoit à cet effet le transfert des cantines scolaires à partir de 2017 pour un montant de 18,88 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les prêts garantis par l'Etat, sur la période 2013-2019, aucun prêt n'est enregistré au niveau des collectivités territoriales.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des projections des ressources et des dépenses des collectivités territoriales sur la période 2017-2019.

Tableau 6 : projections des budgets des CT sur la période 2017-2019 (en milliards de FCFA)

Années	2017	2018	2019
Volets ressources			
Recettes propres	44,68	49,10	50,56
Subventions Etat	55,40	57,00	58,65
Total recettes	100,08	106,10	109,21
Volet dépenses			
Dépenses de fonctionnement	68,59	70,64	72,76
<i>sur recettes propres</i>	<i>35,34</i>	<i>36,40</i>	<i>37,49</i>
<i>sur Subventions Etat</i>	<i>33,25</i>	<i>34,24</i>	<i>35,27</i>
Dépenses d'investissement	31,49	35,46	36,46
<i>Sur recettes propres</i>	<i>9,34</i>	<i>12,70</i>	<i>13,08</i>
<i>sur Subventions Etat</i>	<i>22,15</i>	<i>22,76</i>	<i>23,68</i>
Total dépenses	100,08	106,10	109,21

Source : DGD

B. LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2014-2016

Les ressources totales des Etablissements Publics de l'Etat se sont situées à 155,21 milliards de FCFA en 2014 et à 166,75 milliards de FCFA en 2015 soit une hausse de 7,43%.

Les ressources propres sont passées de 51,25 milliards de FCFA en 2014 à 60,22 milliards de FCFA en 2015 correspondant à une augmentation de 17,50%.

Les subventions reçues de l'Etat quant à elles ont connu un accroissement de 7,92% pour se situer à 98,31 milliards de FCFA en 2015 contre 91,09 milliards de FCFA en 2014.

Certains EPE ont également bénéficié de prêts garantis par l'Etat et ces prêts sont passés de 12,88 milliards de FCFA en 2014 à 8,23 milliards de FCFA en 2015.

S'agissant des dépenses, celles relatives au fonctionnement se sont situées à 120,69 milliards de FCFA en 2014 et 134,37 milliards de FCFA en 2015 soit une hausse de 11,33%.

Les dépenses d'investissements sont passées de 34,52 milliards de FCFA en 2014 à 32,38 milliards de FCFA en 2015 soit une baisse de 6,19%.

En perspective en 2016, le niveau des ressources devrait se situer à 174,38 milliards de FCFA dont 63,30 milliards de FCFA au titre des ressources propres, 102,99 milliards de FCFA au titre de la subvention reçue de l'Etat et 8,08 milliards de FCFA au titre des prêts garantis par l'Etat.

En ce qui concerne les dépenses en 2016, elles seraient de 142,88 milliards de FCFA pour les dépenses de fonctionnement et 30,17 milliards de FCFA au titre des dépenses d'investissement.

Le tableau ci-dessous donne la situation du budget des Etablissements Publics de l'Etat sur la période 2014-2016.

Tableau 7 : évolution du budget des EPE sur la période 2014-2016 (en milliards de FCFA)

Intitulés	2014	2015	2016
Volet ressources			
Ressources propres	51,25	60,22	63,30
Subventions reçues de l'Etat	91,09	98,31	102,99
Prêts garantis par l'Etat	12,88	8,23	8,08
Total	155,21	166,75	174,38
Volet dépenses			
Dépenses de fonctionnement	120,70	134,37	142,89
<i>sur ressources propres</i>	39,41	48,70	52,38

Intitulés	2014	2015	2016
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	81,28	85,67	90,51
Dépenses d'investissement	34,52	32,38	30,17
<i>sur ressources propres</i>	11,84	11,52	10,93
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	9,80	12,63	11,16
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	12,88	8,23	8,08
Total	155,21	166,75	173,06

Source : DGTCP

2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2017-2019

Les ressources et dépenses totales des EPE sur la période 2017-2019 se situeraient à 184,78 milliards de FCFA en 2017, 194,91 milliards de FCFA en 2018 et 202,34 milliards en 2019 soit une hausse annuelle moyenne de 5,09%,

Les appuis de l'Etat auprès des structures sous tutelle en termes de subventions à accorder vont se poursuivre sur la période 2017-2019,

Ainsi, il est attendu de l'Etat, des contributions de 105,32 milliards de FCFA, 107,78 milliards de FCFA et de 109,03 milliards de FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019 soit un accroissement moyen annuel de 1,92%,

Les ressources propres augmenteraient en moyenne de 11,09% l'an pour se situer à 86,70 milliards de FCFA en 2019 contre 70,60 milliards de FCFA en 2017 et 80,77 milliards de FCFA en 2018,

Les prêts garantis par l'Etat vont garder leur tendance baissière et s'afficheraient à 8,85 milliards de FCFA en 2017, et 6,35 milliards de FCFA en 2018 soit une contraction de 28,2% en glissement annuel mais à partir de 2019, ce repli pourrait s'estomper et les prêts garantis se situeraient à 6,61 milliards de FCFA en lien avec un besoin d'investissements attendus (équipements, infrastructures, etc.).

Les dépenses de fonctionnement représenteraient en moyenne 82,69% des dépenses totales sur la période tandis que les dépenses d'investissements représenteraient 17,31%,

Le tableau ci-dessous donne les projections au titre des EPE sur la période 2017-2019.

Tableau 8 : Projections au titre des EPE sur la période 2017-2019

Intitulés	2017	2018	2019
Volet ressources			
Ressources propres	70,61	80,77	86,70
Subventions reçues de l'Etat	105,33	107,78	109,04
Prêts garantis par l'Etat	8,85	6,35	6,61
Total	184,78	194,91	202,34
Volet dépenses			
Dépenses de fonctionnement	152,13	161,09	168,14
<i>sur ressources propres</i>	58,71	65,66	71,23
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	93,41	95,43	96,91
Dépenses d'investissement	32,65	33,82	34,20
<i>sur ressources propres</i>	11,89	15,11	15,47
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	11,91	12,35	12,12
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	8,85	6,35	6,61
Total	184,78	194,91	202,34

Source : DGTCP

C. ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Au Burkina Faso, le système de protection sociale comprend principalement deux (02) organismes : la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Ces organismes offrent plusieurs services en matière de sécurité sociale aux travailleurs aussi bien du secteur public que privé,

1. Evolution de la situation financière entre 2014 et 2016

La situation agrégée des résultats financiers de la CARFO et de la CNSS ressort à 38,18 milliards de FCFA et 40,20 milliards de FCFA respectivement en 2014 et 2015, soit une amélioration de 5,31%. Les perspectives en 2016 tablent sur un résultat financier de 40,56 milliards de FCFA,

La situation financière de la CARFO et de la CNSS est synthétisée dans le tableau suivant,

Tableau 9 : Situation financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2014 et 2016

Intitulés	2014	2015	2016
Résultats financiers	38,18	40,20	40,56

Source : DGTCP

2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2017-2019

Sur la période 2017 - 2019, les résultats financiers des organismes de protection sociale ressortiraient globalement positifs en s'établissant à 42,31 milliards de FCFA en 2017 ; 43,55 milliards de FCFA en 2018 et 45,40 milliards de FCFA en 2019,

La projection financière de la CARFO et de la CNSS est synthétisée dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2017 et 2019

Intitulés	2014	2015	2016
Résultats financiers	42,31	43,55	45,40

Source : DGTCP

D. LES SOCIETES D'ETAT

Plusieurs sociétés d'Etat (21 sociétés) interviennent au Burkina Faso, Certaines sociétés notamment celles en difficulté reçoivent une subvention d'équilibre ou d'exploitation de la part de l'Etat,

Par ailleurs, ces sociétés peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat lorsqu'elles veulent s'endetter auprès du système bancaire, Il convient donc d'assurer un suivi de leur situation financière en vue d'identifier et de prévenir entre autres, des risques qui pourraient impacter négativement leurs résultats et faire porter la charge de remboursement de la dette à l'Etat en cas de défaillance,

1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2014 et 2016

La situation financière globale de l'ensemble des sociétés d'Etat affiche des résultats financiers négatifs respectifs de 7,88 milliards de FCFA en 2014 et de 26,32 milliards de FCFA en 2015, soit une dégradation de 233,78% entre 2014 et 2015, Cette situation pourrait s'expliquer notamment par :

- l'insurrection populaire d'octobre 2014 ;
- le coup d'Etat de septembre 2015 ;
- la situation chaotique de la SONABEL et de la SONABHY qui totalisent à elles seules un déficit de 27,40 milliards de FCFA en 2014 contre 42,32 milliards de FCFA en 2015, soit respectivement 98,88% et 99,34% des résultats financiers déficitaires,

En 2016, les perspectives tablent pour une amélioration des résultats financiers comparativement à 2015 ; ainsi, il est attendu un résultat financier global de -19,07 milliards de FCFA

Pour ce qui concerne les prêts garantis par l'Etat, ils ont enregistré une hausse de 21,75% en se situant à 107,03 milliards de FCFA en 2015 contre 87,91 milliards de FCFA en 2014, Cette hausse se poursuivrait en 2016 avec une prévision de nouveaux prêts garantis par l'Etat de 37,83 milliards de FCFA pour se situer à 144,86 milliards de FCFA,

La situation financière des sociétés d'Etat est synthétisée dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2014 et 2016

Intitulés	2014	2015	2016
Résultats financiers	-7,88	-26,32	-19,07
Prêts garantis par l'Etat	87,91	107,03	144,86

Source : DGTCP

2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2017-2019

Les résultats financiers de l'ensemble des sociétés d'Etat sur la période 2017 - 2019 ressortiraient globalement positifs après les résultats négatifs enregistrés sur la période 2014 - 2016, En effet, les résultats seraient de +7,47 milliards de FCFA en 2017 ; +16,75 milliards de FCFA en 2018 et +20,10 milliards de FCFA en 2019,

Après la tendance haussière enregistrée entre 2014 et 2016, les prêts garantis par l'Etat connaîtraient une baisse continue sur la période 2017 - 2019 en s'établissant à 127,18 milliards de FCFA en 2017 ; 115,19 milliards de FCFA en 2018 et 73,62 milliards de FCFA en 2019,

La situation financière des sociétés d'Etat sur la période 2017 - 2019 est consignée dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2017 et 2019

Intitulés	2017	2018	2019
Résultats financiers	7,47	16,75	20,10
Prêts garantis par l'Etat	127,18	115,19	73,62

Source : DGTCP

VII. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION

Les prévisions macroéconomiques reposent sur un certain nombre d'hypothèses émises dont la réalisation peut être compromise par des incertitudes.

A. RISQUES POTENTIELS

Les perspectives de croissance demeurent empreintes d'incertitudes, en raison de la fragilité de la base de la croissance et des risques pesant, d'une part, sur les perspectives économiques mondiales et, d'autre part, sur la stabilité sociopolitique dans le sahel en général et au Burkina Faso en particulier, Il s'agit essentiellement de :

- la menace sécuritaire avec les attaques terroristes ;
- la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques ;
- la baisse des cours des matières premières exportées, notamment l'or, le coton;
- la lourdeur dans l'exécution des dépenses publiques notamment d'investissement ;
- l'accumulation d'arriérés de remboursement consécutive à l'absence d'une procédure en matière d'endettement des EPE auprès de la CNSS, de la SONAPOST et de la CARFO ;
- la non réalisation ou la faible réalisation des investissements dans les secteurs prioritaires ;
- la persistance de l'attentisme des investisseurs privés et des partenaires.

B. MESURES D'ATTENUATION

- Pour faire face à ces incertitudes, la mise en œuvre de mesures vigoureuses s'impose, afin d'exploiter au mieux les potentialités de croissance existantes, Il s'agira prioritairement de :
- poursuivre les actions de renforcement de la sécurité ;
- renforcer les actions en vue d'optimiser la mobilisation des recettes budgétaires et de rationaliser les dépenses courantes afin de dégager des ressources pour les projets d'investissement porteurs de croissance;
- de suivre l'effectivité des mesures visant à accélérer une bonne exécution des dépenses d'investissements ;
- favoriser les initiatives de modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ;

- poursuivre les actions engagées pour accroître l'offre d'énergie à travers la promotion de l'énergie solaire, la location des groupes et l'accélération de la mise en œuvre du raccordement au réseau d'électricité avec le Ghana et le Nigéria ainsi que le renforcement des infrastructures électriques ;
- promouvoir la bonne gouvernance politique et économique.

VIII. CONCLUSION

Le DPBEP 2017-2019 est élaboré dans un contexte de reprise de l'activité économique suite aux élections de 2015, Les objectifs des priorités envisagées dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 pourront être atteints à condition que les perspectives de mobilisation de ressources soient réalisées,

A cet effet, des mesures doivent être prises en vue d'accompagner non seulement les régies de recettes mais aussi les ministères et institutions pour une exécution budgétaire réussie,

Ce Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) devra être soumis au Débat d'Orientation Budgétaire et ce avant la fin de la session Parlementaire conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances et la loi N° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

ANNEXES

- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses de personnel sur la période 2017-2019 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'acquisition des biens et services sur la période 2017-2019 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses de transferts courants sur la période 2017-2019 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'investissements sur la période 2017-2019.

Projections des dépenses de personnel sur la période 2017-2019 : scénario de base assorti d'un relèvement sensible du niveau des provisions pour avancement dans l'optique d'assurer efficacement la prise en charge des implications budgétaires de la mise en oeuvre graduelle du nouveau statut des fonctionnaires d'Etat régis par la loi n°081

N° de sect°	Ministère	Prévisions LFI+LFR, gestion 2016	Projections 2017	Projections 2018	Projections 2019
1	PRES	1 424 430 000	1 601 172 755	1 638 781 535	1 696 297 681
2	SGG-CM	336 874 000	403 210 300	399 311 854	407 445 548
3	PM	662 473 000	822 230 731	818 474 669	862 516 409
5	CES	186 085 000	215 676 155	222 004 831	225 034 320
9	MATDSI	43 753 534 000	51 207 436 722	56 734 366 725	61 950 685 375
10	MJDHPC	12 413 527 000	18 220 604 523	20 143 569 778	22 590 813 357
11	MDNAC	63 380 203 000	72 262 091 008	75 419 984 788	78 645 989 695
12	MAECR/BE	17 311 186 000	19 514 514 519	20 141 089 250	20 772 094 461
14	MINEFID	22 860 841 000	26 411 157 448	28 428 374 792	29 564 499 586
15	MCAT	2 073 634 000	2 338 333 136	2 516 272 481	2 613 808 465
17	MFPTPS	3 030 910 000	4 272 303 043	5 001 187 480	5 684 062 764
18	MC/CRP	1 946 174 000	2 197 805 375	2 297 358 596	2 399 984 879
20	MSL	1 519 438 000	1 767 246 027	1 940 975 648	2 154 937 486
21	MSanté	63 385 653 000	73 566 978 160	79 647 103 350	85 937 171 219
22	MFSNF	7 791 872 000	9 212 677 501	10 005 536 109	10 828 389 386
23	MENA	198 452 766 240	232 841 540 579	265 046 404 681	305 356 706 724
24	MESRSI	4 294 489 760	5 345 335 911	6 036 015 275	6 691 258 326
25	MCIA	1 353 189 000	1 522 890 595	1 807 660 579	2 109 261 935
26	MEMC	590 114 000	722 326 340	909 341 124	1 115 314 553
27	MAAH	8 610 030 800	9 710 541 883	10 379 093 810	11 163 636 047
28	MRAH	4 439 843 800	5 191 083 693	5 436 869 930	5 804 640 957
29	MEEV/CC	6 585 304 200	7 895 835 796	8 577 652 637	9 331 348 399
30	MI	2 128 124 240	2 506 480 785	2 782 631 600	3 149 624 610
31	MDENP	470 929 000	605 191 690	620 216 582	634 626 247
32	MTMUSR	290 198 760	410 931 976	570 991 013	713 401 273
37	MJFIP	1 692 872 000	2 080 668 378	2 582 345 582	3 139 494 627
38	MUH	902 441 000	1 072 297 856	1 134 385 103	1 244 150 476
42	MEA	1 519 417 200	1 911 062 048	2 432 657 180	2 959 407 036
50	Grde Chan	51 235 000	60 798 238	60 114 295	61 097 548
51	CSC	178 217 000	250 635 475	256 257 224	259 729 809
52	ASCE/LC	455 335 000	509 924 170	545 502 924	579 460 566
54	CC	417 200 000	476 919 585	509 361 146	532 766 845
55	CE	304 540 000	363 945 787	399 102 378	399 771 939
56	CCOM	462 214 000	574 782 530	567 294 494	584 822 828
57	CCAS	580 373 000	718 210 317	730 347 928	782 422 018
99	DCIM	32 129 959 000	12 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000
Total		507 985 627 000	570 784 841 033	628 738 637 373	694 946 673 394

Enveloppe de référence 2017-2019 des dépenses d'investissements

N° sect°	Ministère	Secteurs concernés	nouvelle enveloppe de 2017	Enveloppes de référence 2018 amendée	enveloppe de référence 2019 amendé
1	PRESIDENCE DU FASO	VIH/SIDA	15 030 719 378	13 841 873 979	12 281 799 651
		Sommet présidentiel	2 147 245 625	1 977 410 568	1 754 542 807
		Révision avion présidentiel	4 294 491 251	3 954 821 137	3 509 085 614
		Autres projets/programmes	1 717 796 500	2 052 949 153	2 719 541 351
Total PF			23 190 252 754	21 827 054 837	20 264 969 423
3	PREMIER MINISTERE	MOAD	5 990 000 058	7 025 384 475	8 287 969 535
		Protection sociale	1 082 063 942	996 478 768	884 168 762
		Autres projets/programmes	1 073 622 813	988 705 284	877 271 404
Total PM			8 145 686 813	9 010 568 527	10 049 409 701
9	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE	Sécurité Intérieure	9 983 333 430	11 708 974 126	15 655 053 566
		VADS	7 515 359 689	6 920 936 989	6 140 899 825
		Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)	12 883 473 752	11 864 463 410	10 527 256 843
		Organisation des festivités du 11 décembre	2 397 741 153	2 208 093 308	1 959 226 017
		Appui aux brigades vertes des communes	3 220 868 438	2 966 115 853	2 631 814 211
		Gouvernance locale	6 655 555 620	7 805 982 750	9 208 855 039
Total MATDSI			42 656 332 083	43 474 566 436	46 123 105 501
10	MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE, GARDE DES SCEAUX	Acces à la Justice et promotion civique	1 996 666 686	2 341 794 825	2 762 656 512
Total MJDHPC			1 996 666 686	2 341 794 825	2 762 656 512
11	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATANTS		10 915 111 217	11 708 974 126	16 115 496 318
Total MDNAC			10 915 111 217	11 708 974 126	16 115 496 318
12	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	Programme de construction et d'acquisition des ambassades	10 736 228 127	9 887 052 842	8 772 714 036
Total MAECBE			10 736 228 127	9 887 052 842	8 772 714 036
14	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT	Gouvernance économique	23 294 444 670	27 320 939 627	32 230 992 636
		FONEPP	6 441 736 876	5 932 231 705	5 263 628 422
		Fonds National de Logement	3 220 868 438	2 966 115 853	2 631 814 211

N° sect °	Ministère	Secteurs concernés	nouvelle enveloppe de 2017	Enveloppes de référence 2018 amendée	enveloppe de référence 2019 amendé
Total MINEFID			32 957 049 985	36 219 287 184	40 126 435 268
15	MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME	Développement du secteur de la culture et du tourisme	1 996 666 686	2 341 794 825	2 762 656 512
Total MCT			1 996 666 686	2 341 794 825	2 762 656 512
17	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	Gouvernance administrative	2 662 222 248	3 122 393 100	3 683 542 015
Total MFPTSS			2 662 222 248	3 122 393 100	3 683 542 015
18	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	Autres projets/programmes	1 610 434 219	1 778 403 969	2 104 328 461
Total MC			1 610 434 219	1 778 403 969	2 104 328 461
20	MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS	Autres projets/programmes	1 565 534 559	1 968 735 583	2 380 972 414
		Construction d'infrastructures sportives dans le cadre du 11 décembre	1 679 635 651	1 546 785 914	1 372 452 511
Total MSL			3 245 170 210	3 515 521 497	3 753 424 925
21	MINISTERE DE LA SANTE	Autres projets/programmes (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)	79 600 445 217	90 783 579 388	107 098 984 100
		Unité de dialyse	2 147 245 625	1 977 410 568	1 754 542 807
		Consolidation filet sociaux	5 368 114 064	4 943 526 421	4 386 357 018
		Plan de riposte aux épidémies dont Ebola	4 294 491 251	3 954 821 137	3 509 085 614
		Promotion de la santé dans les communes	429 449 125	395 482 114	350 908 561
Total MS			91 839 745 281	102 054 819 627	117 099 878 101
22	MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE	Autres projets/programmes	1 073 622 813	988 705 284	1 403 634 246
		Appui groupe vulnérable et action à caractère sociale	3 220 868 438	2 966 115 853	2 631 814 211
		MPF (Autonomisation des femme)	1 331 111 124	1 561 196 550	1 841 771 008
Total MFSNF			5 625 602 375	5 516 017 687	5 877 219 464
23	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION	Autres projets/programmes (y compris le montant des ressources à transférer aux collectivités territoriales)	63 161 222 835	75 639 972 852	87 392 034 317

N° sect °	Ministère	Secteurs concernés	nouvelle enveloppe de 2017	Enveloppes de référence 2018 amendée	enveloppe de référence 2019 amendé
		Incidence financière de la mesure gouvernementale liée au recrutement de 4 200 jeunes	6 441 736 876	5 932 231 705	5 263 628 422
Total MENA			69 602 959 711	81 572 204 557	92 655 662 739
24	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION		28 352 666 942	35 595 281 342	39 229 722 465
Total MESRSI			28 352 666 942	35 595 281 342	39 229 722 465
25	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	PME et PMI	16 767 071 144	17 532 256 000	18 436 806 000
Total MICA			16 767 071 144	17 532 256 000	18 436 806 000
26	MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES	Energie	44 504 755 794	50 636 640 000	58 202 466 000
		Etendre le réseau électrique aux zones nouvellement loties à forte concentration de populations	1 041 414 128	959 044 126	850 953 262
Total MEMC			45 546 169 923	51 595 684 126	59 053 419 262
27	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	Autres projets/programmes	50 004 134 011	61 199 552 000	73 747 224 000
		Appui à la sécurité alimentaire (SONAGESS)	20 398 833 441	18 785 400 399	16 668 156 669
Total MAAH			70 402 967 453	79 984 952 399	90 415 380 669
28	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Pêche	1 331 111 124	1 561 196 550	1 841 771 008
		élevage	29 818 800 000	33 539 968 000	37 958 130 000
Total MRAH			31 149 911 124	35 101 164 550	39 799 901 008
29	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Autres projets/programmes	3 327 777 810	3 902 991 375	6 358 970 327
		Traitement et valorisation des déchets plastiques	1 840 103 611	1 694 561 761	1 503 573 004
Total MEEVCC			5 167 881 421	5 597 553 136	7 862 543 331
30	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES	Autres projets/programmes	98 922 467 819	114 776 384 000	140 264 328 000
		Construction des infrastructures dans le cadre du 11 décembre	25 090 807 772	23 106 265 939	20 502 030 966
		construction échangeur du Nord (Paiement des intérêts)	6 219 054 621	5 727 162 365	5 081 671 805
		Travaux HIMO	10 736 228 127	9 887 052 842	8 772 714 036
Total MI			140 968 558 339	153 496 865 145	174 620 744 807

N° sect °	Ministère	Secteurs concernés	nouvelle enveloppe de 2017	Enveloppes de référence 2018 amendée	enveloppe de référence 2019 amendé
31	MINISTERE , DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES	Developpement de l'économie numérique	3 327 777 810	3 902 991 375	4 604 427 519
		Autres projets/programmes (contrant plan Microsoft)	1 073 622 813	988 705 284	877 271 404
Total MDENP			4 401 400 623	4 891 696 659	5 481 698 923
32	MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	Amélioration de la mobilité urbaine et renforcement de la sécurité routière	1 064 888 899	1 561 196 550	1 841 771 008
Total MTMUSR			1 064 888 899	1 561 196 550	1 841 771 008
37	MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES	Création d'emplois (y compris transfert des ressources aux collectivités)	19 966 666 860	23 417 948 251	27 626 565 116
		Autres projets/programmes	2 662 222 248	4 100 732 432	5 657 153 204
Total MJFIP			22 628 889 108	27 518 680 683	33 283 718 320
38	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	Autres projets/programmes	9 983 333 430	12 065 033 155	15 176 212 742
		Construction de logement sociaux dans le cadre du 11 décembre	5 187 745 431	4 777 423 933	4 238 975 422
Total MHU			15 171 078 861	16 842 457 088	19 415 188 165
42	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Eau potable et Assainissement (y compris transfert des ressources aux collectivités)	81 530 556 346	96 013 587 830	110 506 260 465
Total MEA			81 530 556 346	96 013 587 830	110 506 260 465
50	GRANDE CHANCELLERIE	Equipement du nouveau siège	214 724 563	197 741 057	-
Total Chancellerie			214 724 563	197 741 057	-
52	AUTORITE SUPERIEUR DE CONTRÔLE D'ETAT	Construction du siège	1 073 622 813	988 705 284	1 754 542 807
Total ASCE			1 073 622 813	988 705 284	1 754 542 807
55	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	construction des quatre (04) sièges des Hautes Juridictions du Burkina Faso	4 294 491 251	9 887 052 842	17 545 428 072
Total Conseil Constitutionnel			4 294 491 251	9 887 052 842	17 545 428 072
57	COUR DE CASSATION		118 098 509	108 757 581	96 499 854
Total Cour de Cassation			118 098 509	108 757 581	96 499 854
99	DCIM	Autres projets/programmes	66 779 338 950	74 350 637 371	78 252 609 202

N° sect °	Ministère	Secteurs concernés	nouvelle enveloppe de 2017	Enveloppes de référénc e 2018 amendée	enveloppe de référence 2019 amendé
Total DCIM			66 779 338 950	74 350 637 371	78 252 609 202
	Contrepartie aux projets sur financement exterieurs		118 098 509 397	114 685 628 317	112 256 384 667
TOTAL GENERAL			993 960 000 000	1 088 960 000 000	1 205 020 000 000

Enveloppes de Référence 2017-2019 des Dépenses d'Acquisition des Biens et Services (en milliers de FCFA)
(y compris prévisions actualisées Eau, Electricité et Téléphone)

CD_SECT	LIB_SECTION	DOTATIONS 2016 LFR	ENVELOPPES DE REFERENCE 2017	ENVELOPPES DE REFERENCE 2018	ENVELOPPES DE REFERENCE 2019
01	Présidence du Faso	6 680 628	6 590 239	6 840 343	7 100 623
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du CM	252 579	318 277	297 790	307 646
03	Premier Ministère	1 727 683	1 870 513	1 930 905	1 993 367
05	Conseil Economique et Social	700 930	756 822	781 272	806 557
09	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure	8 622 654	9 612 757	9 941 680	10 282 613
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	3 511 737	3 708 998	3 840 576	3 977 268
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	18 238 809	19 136 275	19 821 090	20 532 179
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur	13 279 316	13 701 542	14 109 715	14 530 325
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	6 599 667	7 041 170	7 324 329	7 620 034
15	Ministère de la culture, des Arts et du Tourisme	651 683	561 551	584 425	608 319
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 413 975	2 775 707	2 859 946	2 947 062
18	Ministère de la Communication chargé des Relations avec le Parlement	1 057 787	1 149 318	1 198 144	1 249 154
20	Ministère des Sports et des Loisirs	4 121 256	4 121 158	4 248 184	4 379 206
21	Ministère de la Santé	12 723 358	14 299 992	14 862 769	15 449 224
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	776 138	1 041 587	1 082 962	1 126 084
23	Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	19 496 075	20 079 260	20 463 919	20 861 161
24	Ministère des Enseignements Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	2 299 269	3 045 490	3 170 579	3 301 370
25	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	485 393	443 979	459 630	475 904
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	217 815	301 521	312 740	324 420
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	480 767	2 073 698	2 163 742	2 258 033
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	688 546	767 352	797 031	827 949
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	1 078 720	964 836	1 001 900	1 040 513
30	Ministère des Infrastructures	1 629 966	1 881 762	1 959 287	2 040 221
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 412 252	1 626 680	1 700 219	1 777 202
32	Ministère des Transports de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	250 368	312 193	322 351	332 870
37	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle	244 757	299 444	309 052	319 025
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	479 618	641 319	669 371	698 720
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	998 824	677 463	533 476	549 560
50	Grande Chancellerie	472 762	651 896	667 249	683 078
51	Conseil Supérieur de la Communication	258 655	361 316	322 782	334 698
52	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat/LC	284 430	402 461	416 493	431 073
54	Conseil Constitutionnel	349 604	358 550	370 100	382 036
55	Conseil d'Etat	189 457	199 356	219 999	210 824
56	Cour des Comptes	278 775	275 738	284 909	309 400
57	Cour de Cassation	236 702	229 666	221 818	229 236
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	-	20 291	21 306	22 371
59	Commission Informatique et des Libertés	-	18 034	18 936	19 883
60	Médiateur du Faso	-	16 151	16 959	17 807
98	Transferts ressources aux Collectivités T.	4 831 045	4 975 976	5 125 256	5 279 013
99	Dépenses Communes Interministérielles	21 881 328	21 596 435	22 252 015	22 927 646
TOTAL		139 903 328	148 906 773	153 525 249	158 563 674
Enveloppe Globale des Dépenses d'Acquisition de Biens et Services		139 903 328	159 300 000	172 400 000	186 800 000